

BUREAU DES MÉTIERS.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022-2023.



BUREAU
des
MÉTIERES



GRAVÉ DANS MON CŒUR.

Sommaire.

04 Politique générale

- 04** Message du président, Vincent Bonvin.
- 06** Message du directeur, Gabriel Décaillet.
- 09** constructionvalais.

13 Finances

- 13** Affiliations au Bureau des Métiers par profession.
- 14** Répartition des cotisations.
- 15** Révisions.
- 15** Contentieux.

17 Caisses sociales

- 17** Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais - CAPAV.
- 18** Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand - RESOR.
- 19** Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais - RETAVAL.
- 20** Caisse d'allocations familiales - CAF.
- 20** Caisse de prestations sociales - CPS.
- 21** Assurance maladie collective de l'artisanat du bâtiment - AMCAB.
- 22** Caisses sociales gérées par le Bureau des Métiers.

25 Associations

- 25** Gestion associative.
- 26** Politique patronale.
- 28** Activités des Commissions professionnelles paritaires.
- 33** Associations membres du Bureau des Métiers.
- 35** Interview du président de EIT.valais, Pierre-Samuel Wuilloud.
- 36** Mandats confiés au Bureau des Métiers.
- 39** Interview du président du FCFCA, Nicolas Chablais.

41 Formation et perfectionnement

- 41** Formation initiale.
- 42** Promotion des métiers.
- 44** Formation supérieure.
- 45** Formation continue.

46 Organigramme

Message du président.

Une place au soleil.

La métaphore de la place au soleil est une analogie appropriée pour illustrer l'importance de la transition énergétique dans laquelle nous nous trouvons. Tout comme le soleil offre à la terre la lumière et la chaleur essentielles à la vie, l'énergie renouvelable, notamment solaire, donne à nos entreprises la possibilité d'offrir, pour nos clients, un nouveau service de qualité, de croître et de prospérer de manière durable.

En cette ère de changements climatiques et de défis environnementaux, il est impératif que les entreprises du Bureau des Métiers prennent le virage de la transition énergétique et trouvent leur propre place au soleil.

Aujourd'hui, la place au soleil pour les entreprises de notre secteur doit être synonyme d'une transition vers des sources d'énergies renouvelables, d'une plus grande efficacité énergétique et d'une empreinte carbone réduite. Le Bureau des Métiers s'engage à accompagner ses membres dans cette transition pour ne pas manquer cette opportunité de croissance et d'innovation. Tout comme le tournesol suit la course du soleil, nous devons également suivre la trajectoire de la transition énergétique.

S'inspirer de l'existant

L'intelligence du tournesol réside dans sa capacité à capter l'énergie solaire en suivant le mouvement du soleil tout au long de la journée. Il est inspirant de constater qu'une plante peut avoir une telle capacité d'adaptation pour optimiser son énergie.

Nous devons nous inspirer de cette stratégie pour déployer notre transition énergétique. À l'instar du tournesol, les entreprises doivent chercher à capter et à transformer l'énergie solaire de la manière la plus efficace possible, notamment à travers l'installation de panneaux solaires en la proposant à nos clients.

Gagner en autonomie énergétique

Les panneaux solaires sont une solution pertinente pour une société qui souhaite réduire sa dépendance aux énergies fossiles et surtout limiter l'impact environnemental. Ils permettent de produire une énergie propre, renouvelable et abondante tout

en réduisant les coûts énergétiques. De plus, l'investissement dans les énergies renouvelables, comme le solaire, contribue à la création d'emplois et à la croissance économique locale. Le Bureau des Métiers encouragera et soutiendra ses membres de concert avec nos associations au travers des programmes d'incitation et d'assistances techniques.

Tous responsables et viva Pareto

Toutes ces actions, même les plus petites, font sens et contribuent à éviter le gaspillage et soulager notre pression sur notre environnement et nos écosystèmes. Si cela est vrai, que dire de la responsabilité de tous ceux qui impactent vraiment sur notre environnement, quand on sait les quantités astronomiques de méthane et autres gaz qui sont rejetées depuis bien trop longtemps dans l'atmosphère et que cela continue encore aujourd'hui dans une presque parfaite indifférence. Il y a là également des actions à mener.

Bravo à tous les acteurs de la construction

Le marché de la construction en Valais comme en Suisse a été un secteur clé de notre économie, avec une demande soutenue en logements, en infrastructures publiques et en installations énergétiques renouvelables. Toutefois, notre secteur a également été confronté à des défis, tels que la hausse des coûts des matériaux de construction et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. En outre, nos entreprises de construction ont dû s'adapter aux nouvelles réglementations environnementales et énergétiques, ainsi qu'aux attentes croissantes des clients en matière de durabilité et d'efficacité énergétique.

Préserver nos places de travail, assurer les salaires

Dans ce contexte, il est essentiel que le Bureau des Métiers et ses entreprises membres adoptent une stratégie proactive et visionnaire pour aborder la transition énergétique et saisir les opportunités qui en découlent.

Trouver une place au soleil dans ce contexte en constante évolution, repenser nos modèles est une nécessité pour assurer la pérennité de nos entreprises,

de nos places de travail et contribuer à la protection de notre environnement.

Et nos jeunes, où sont-ils ?

Le marché du travail dans le secteur de la construction suisse a également connu des défis significatifs. Les entreprises du secteur ont éprouvé des difficultés à recruter des jeunes pour remplir les rangs de nos métiers essentiels. Il est crucial d'assurer la relève et la transmission des gestes et savoir-faire qui font la fierté de nos métiers et qui sont indispensables à la pérennité de nos secteurs.

Face à ces défis, le Bureau des Métiers s'engage à mettre en œuvre des initiatives pour promouvoir l'attrait des métiers de la construction auprès des jeunes. Nous devons leur montrer que ces métiers offrent des opportunités de carrières passionnantes, gratifiantes et porteuses d'avenir.

Par le biais de programmes de formation, de partenariats avec des établissements d'enseignement et de campagnes de sensibilisation, nous pouvons contribuer à attirer et à former la prochaine génération de professionnels du bâtiment.

En fin de compte, assurer la relève et la transmission des compétences est plus qu'une simple question de survie pour notre secteur. C'est également une manière de préserver et de valoriser le riche patrimoine de savoir-faire artisanal qui fait la renommée de la construction valaisanne.

Une vraie fausse bonne idée

La tentation de céder au renchérissement est une vraie fausse bonne idée. Alors oui c'est le plus court raccourci sans autre réflexion afin d'alimenter et créer de la division dans notre cohésion sociale et de se faire entendre, mais pour quel résultat. L'axe prioritaire est de lutter contre l'inflation, d'assurer les places de travail et garantir les salaires.

Une indexation totale telle que demandée par les syndicats ne peut que renforcer et participer à l'inflation, augmenter les coûts de la construction et accélérer le ralentissement de notre économie du

bâtiment. Il serait bien plus profitable à nous tous de se mettre à table, de s'entendre sur un modèle de reconnaissance des objectifs et de travailler, par exemple, sur des bonus annuels.

Cela demande de repenser le modèle existant, la place et le rôle de chacun et surtout d'apporter souplesse et flexibilité afin de garantir nos places de travail et en finalité les salaires de chacun.

Merci !

Au terme de cette année riche en activités, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous les membres du Conseil d'administration du Bureau des Métiers pour leur confiance, à sa direction et à tous ses collaboratrices et collaborateurs pour leurs actions et travail au quotidien.

Les rendez-vous de cette fin d'année sont nombreux et je me plais à relever les différents projets de communication réalisés cette année, comme le CUBE Bureau des Métiers qui a trouvé sa place à l'alpage de Loutze, les différentes capsules vidéo de nos métiers, l'amélioration de notre site internet et les différentes applications au service de nos métiers afin de pouvoir communiquer toujours mieux sur vos métiers, mettre de la confiance et donner envie de rejoindre ces savoirs.

À vous... à nous... une place au soleil

Les défis sont nombreux et je dirais même passionnants. J'espère vous rencontrer toutes et tous ces prochains jours, semaines, mois, toujours plus nombreux actifs au sein de vos associations, piliers de notre Centre patronal, avec un Valais du savoir-faire, celui de l'intelligence de la main, qui gagne et qui est fier de porter notre veston garant de nos valeurs et savoir-faire « Dr' Jope ».

Au plaisir d'une prochaine rencontre, plein succès à vous.



Vincent Bonvin
Président du
Bureau des Métiers

Message du directeur.

Notre-Dame...

Mais quelle idée a donc traversé l'esprit des responsables du Bureau des Métiers pour inviter Notre-Dame de Paris à sa traditionnelle Journée d'automne ?

La démarche est peut-être un peu osée, mais elle s'inscrit complètement dans la logique de rencontre voulue depuis des années par le Bureau des Métiers pour cette Journée. Notre-Dame de Paris est bien plus qu'une cathédrale, elle est un symbole de ce que l'art de construire a su faire de plus abouti un peu après la fin du 1^{er} millénaire. Aujourd'hui, suite au terrible incendie du 15 avril 2019 qui a marqué le monde entier, il s'agit de réparer, de reconstruire à l'identique. Un tel défi ne peut être confié qu'aux meilleurs, chargés de retrouver le savoir-faire d'antan. Ils viennent du monde entier, à l'instar de ce charpentier propriétaire d'une entreprise aux États-Unis, qui a délaissé celle-ci pour venir à Paris vivre cette expérience unique dans une vie. Certains viennent de Suisse et nous font l'amitié de nous accompagner lors de notre traditionnelle Journée.

Pour le Bureau des Métiers, l'excellence et le savoir-faire sont des valeurs fortes que défendent les artisans des associations professionnelles du Bureau des Métiers depuis toujours. Les porteurs de notre désormais emblématique veston des artisans « Dr' Jope » le savent bien, eux qui ont adhéré à une charte dans laquelle ces valeurs figurent en bonne place.

L'histoire de Notre-Dame débute sous l'impulsion de l'évêque Maurice de Sully durant le règne de Louis VII, plus connu sous le nom de Louis le Pieux (qui offre la somme de 200 livres, près de 60'000 euros d'aujourd'hui...). Sa construction s'étendra sur environ deux siècles, de 1163 jusque vers 1345.

Ayant subi les outrages du temps, puis des actes de vandalisme durant la révolution française, la cathédrale, qui était propriété de l'archevêché de Paris, est mise à cette époque, à la disposition de la nation. Elle va même, durant quelques années, être désacralisée et devoir accueillir le culte de la Raison qui fit son apparition à Notre-Dame de Paris, le 10 novembre 1793, avec la fête de la Liberté.

Par décret, la cathédrale devint un temple de la Raison. Fin novembre de cette même année, le culte catholique fut interdit à Paris. La cathédrale fut ensuite transformée en entrepôt de vin ! Cinq siècles plus tard, après la Révolution française, Notre-Dame était dans un bien triste état...

Le 18 avril 1802, la cathédrale fut définitivement rendue au culte. On procéda rapidement à quelques réfections d'urgence si bien qu'en décembre 1804, Napoléon Bonaparte put s'y faire sacrer empereur des Français, en présence du pape Pie VII. L'édifice avait été blanchi à la chaux pour la circonstance, puis dissimulé sous des décors.

Une fois la paix retrouvée, la cathédrale était dans un tel état de délabrement que les responsables de la ville commencèrent à envisager la possibilité de l'abattre totalement. Le grand romancier Victor Hugo, admirateur de l'édifice, écrivit alors son roman Notre-Dame de Paris qui eut un énorme succès et avait notamment pour but de sensibiliser le public à la valeur d'un tel monument, d'autant plus que l'année de la publication de son roman, des émeutiers anti-légitimistes pillèrent la sacristie et son trésor, brisèrent les vitraux et dévastèrent l'archevêché. Il réussit à créer un large mouvement populaire d'intérêt en faveur de la cathédrale. Son roman avait redonné vie à un monument alors marginalisé et l'avait rendu plus familier aux Parisiens. Par son roman, Victor Hugo contribua largement à sauver le chef-d'œuvre meurtri d'un destin fatal.

La cathédrale bénéficie entre 1845 et 1867 d'une importante restauration, parfois controversée, sous la direction de l'architecte Eugène Viollet-le-Duc, qui y incorpore des éléments et des motifs inédits, dont une nouvelle flèche. Pour ces raisons, le style n'est pas d'une uniformité totale : la cathédrale possède certains des caractères du gothique primitif et du gothique rayonnant.

Le projet ayant emporté l'appel d'offres, en 1844, présentait un budget de 3'888'500 francs, qui dut être réduit à 2'650'000 francs pour la réfection de la cathédrale et la construction d'une sacristie.

L'Assemblée nationale vota une loi accordant cette somme. Le maigre budget fut épuisé en 1850. Les travaux s'arrêtèrent. Viollet-le-Duc dut présenter à plusieurs reprises de nouvelles propositions afin que les travaux pussent se terminer. Au total, plus de douze millions de francs de l'époque furent ainsi octroyés. Viollet-le-Duc termina la restauration le 31 mai 1864.

Dans la soirée du 15 avril 2019, dans les environs de 18 heures, un grave incendie se déclare. Le sinistre détruit la toiture de la cathédrale et sa charpente du XIII^e siècle, la flèche de Viollet-le-Duc et plusieurs voûtes formant le plafond. L'incendie est maîtrisé le lendemain matin grâce à l'intervention d'environ 650 pompiers... Notre-Dame est en ruines!

2023, le monde entier s'est mobilisé au chevet de Notre-Dame! Il faut reconstruire comme avant avec le savoir-faire d'aujourd'hui, retrouver les gestes des bâtisseurs d'autrefois, comprendre l'excellence des artisans du XII^e siècle et s'en inspirer.

Quel bonheur que d'accueillir Notre-Dame! Elle a tant de choses à nous raconter...



Gabriel Décaillet
Directeur du
Bureau des Métiers



Dachorganisation der Schweizer Bauwirtschaft
l'organisation nationale de la construction
organizzazione nazionale della costruzione

bauen **schweiz**
construction **suisse**
costruzione **svizzera**

constructionromande
membre de constructionsuisse

constructionvalais
membre de constructionsuisse

**AVE
WBV** III

BUREAU
METIERS
CS

**AVMC
WVAP**
Association Valaisanne
des Mandataires de la Construction
Walliser Verband
der Architektur- und Planungsbüros

sia sektion wallis
section valais

constructionvalais regroupe des entreprises du gros œuvre, de l'artisanat du bâtiment ainsi que des mandataires de la construction. Membre de constructionsuisse, cette association est par conséquent le relais naturel du Bureau des Métiers, tant sur le plan cantonal que national, pour tout ce qui touche aux questions de la construction en général.

En tant qu'organisation faîtière du domaine, constructionvalais a pour mission non seulement de coordonner les efforts de ses associations membres mais encore de défendre l'ensemble des acteurs de la construction, du concepteur au réalisateur final. À cette volonté, s'ajoute celle de fournir une aide sur des thèmes politiques communs et d'apporter des réponses concrètes aux acteurs de la construction.

Le poids économique exact de la branche ainsi que son importance du point de vue social et de développement doivent dans cette optique être en tout temps consolidés, affirmés et même revendiqués.

En effet, avec ses 24'000 places de travail et un chiffre d'affaires global estimé à 3 milliards de CHF, la construction représente environ 15 % du PIB de notre canton.

En 2022, la construction semble traverser les aléas conjoncturels sans sourciller. D'une part, la résilience des entreprises suisses, et valaisannes en particulier, n'est plus à prouver, comme l'ont souligné par ailleurs tous les analystes financiers; d'autre part, il semble que l'activité de la construction dépende peut-être un peu moins d'aspects conjoncturels, mais réponde à des besoins structurels de notre société. La transition énergétique, devant coller à la réalité scientifique de l'urgence climatique, nécessitera un immense effort en termes de rénovations. De même, et dans une logique identique, un changement de paradigme au niveau de la mobilité rendra la construction ou la transformation d'infrastructures indispensable, tout comme l'adaptation du bâti aux bouleversements démographiques qui nous attendent.



Lobby économique :
la commission énergie de constructionvalais s'est considérablement investie dans le domaine de la transition énergétique en 2022.



Lobby endogène :
tout le travail effectué par constructionvalais ne sert finalement à rien s'il ne repose pas sur l'assise des membres de l'association.



Lobby politique :
savoir se faire entendre des milieux politiques est avant tout une question de compétence et de connaissance des dossiers.

Au niveau de son fonctionnement, le comité a choisi de maintenir une activité stratégique soutenue, avec cinq séances ordinaires par année, rythme qui permet flexibilité et adaptabilité en cas d'urgence. Afin de garantir la cohérence de ses actions avec la réalité des entreprises, il a adopté une stratégie de renforcement de commissions thématiques dans lesquelles tous les secteurs et sensibilités de constructionvalais seraient représentés. Ces commissions thématiques doivent répondre aux préoccupations de la branche et préparer les instruments nécessaires à relever les défis nombreux qui se présentent. Ainsi, ont formellement été instituées la nouvelle commission **Relève**, laquelle s'est réunie à trois reprises en 2022, et une

désormais consolidée commission **Énergie**, née en 2018, pour accompagner les travaux liés à la révision de la Loi cantonale sur l'Énergie.

constructionvalais articule son action autour de trois pôles et s'est profilé depuis plusieurs années comme l'interlocuteur privilégié de la branche :

- **le lobby économique :** prises de position économiques et travail législatif
- **le lobby endogène :** définition d'axes d'action communs
- **le lobby politique :** prises de positions, travail législatif, participations à des campagnes

Le lobby économique

2022 aura signé pour la construction dans son ensemble le maintien d'un niveau de commandes élevé, mû par la persistance d'une demande stable en surfaces de logement, à peine entamée par la hausse des taux d'intérêts, et en rénovations énergétiques. Des conditions météorologiques clémentes et durables ont également contribué à lisser l'activité sur toute l'année, même si d'importants épisodes de canicule ont pu inquiéter. Cependant, les défis posés par un marché du travail asséché, des goulets d'étranglement provoqués par une planification rendue de plus en plus aléatoire en raison de la complexification des procédures administratives et des perspectives peu réjouissantes, continuent de préoccuper.

Comme continuent de le signaler de très nombreux membres, les lenteurs principalement administratives constatées dans l'octroi des permis de construire nuisaient gravement aux efforts

de planification ou d'organisation de la branche, le comité de constructionvalais a souhaité rencontrer les deux Conseillers d'État principalement concernés. Les deux ministres, responsables respectivement de la mobilité, des infrastructures et de la planification financière ainsi que des investissements immobiliers publics, ont convenu qu'une analyse était nécessaire et chargé le secrétariat général du DMTE de préparer à l'intention du Conseil d'État une stratégie d'action. Ainsi, une commission extraparlamentaire, présidée par constructionvalais en la personne de Serge Métrailler et composée de représentants de l'association et de tous les services impliqués, a été nommée avec pour objectifs d'examiner l'état de situation réel en matière d'octroi de permis de construire, d'identifier les éventuels «nœuds» et de proposer des solutions d'amélioration.

Cette commission a démarré ses travaux en mai 2022 et a d'ores et déjà siégé à quatre reprises.



Les travaux se sont intensifiés également avec les hauts responsables de l'administration cantonale, notamment concernant le rôle de simplification que revêtira la plateforme e-construction dans tout le processus d'octroi d'autorisations de construire ou encore les réflexions en cours de la Loi cantonale sur les constructions et de l'Ordonnance liée, lesquelles doivent en principe être présentées au Parlement pour la fin de l'année 2023.

La question de la transition énergétique représente un défi majeur pour la branche de la construction qui se positionne comme un acteur et un partenaire indispensable de ce changement. La commission énergie de constructionvalais s'est considérablement investie dans ce domaine en 2022, multipliant les événements et les actions d'informations en collaboration étroite avec ses partenaires que sont l'État par son service de l'énergie et des forces hydrauliques, la BCVs et la HES-SO Valais Wallis dans les domaines plus techniques.

Les formations spécifiques au sein de certains secteurs, tel le nouvel apprentissage de solarteur CFC, ou encore la mise en

œuvre d'un cours de «facilitateur» destiné à sensibiliser des professionnels d'autres domaines à l'accompagnement de clientèle en matière de transition énergétique sont des réponses concrètes à ce défi que représente la transition énergétique.

Mais comme l'économie est vivante et que les difficultés à surmonter ne cessent d'arriver, notre branche va devoir encore déployer de nombreux efforts pour que l'enlisement administratif ne devienne pas la règle ou que le souci de la relève dans les métiers de la construction ne soit pas oublié, car ils constituent des défis majeurs pour notre branche.

Le lobby économique se prolonge au Parlement fédéral grâce au travail conséquent fourni par constructionromande.

La loi sur les marchés publics et son ordonnance, de même que l'AIMP ou la loi sur les cartels figurent au menu des discussions avec les parlementaires. La voix de la construction en Suisse est désormais forte, unifiée et entendue. La traditionnelle rencontre avec les parlementaires du mois de décembre est là pour en témoigner.

Le lobby endogène

Tout le travail effectué par constructionvalais ne sert finalement à rien s'il ne repose pas sur l'assise des membres de l'association. C'est également une difficulté supplémentaire de faire en sorte de se rapprocher de ses membres et de construire une relation durable et solide. L'exemple de la promotion des métiers, tâche essentielle de chaque association qui éparpille ses moyens au gré de campagnes aussi onéreuses qu'éphémères est un bel exemple du besoin de cohérence dans le domaine.

Le souci de la relève et de l'avenir de nos métiers, après avoir suscité une véritable prise de conscience, a fait l'objet d'initiatives de coordination, surtout en matière de promotion des métiers, tâche première de nombre d'associations membres. Le comité ayant décidé de traiter prioritairement ce thème, a constitué une nouvelle commission, baptisée « Relève », laquelle a planché tout au long de l'année sur une stratégie en trois axes: recherche de convergences en matière de promotion des métiers - sensibilisation du Département en charge vis-à-vis des problèmes spécifiques de la construction - coordination des actions.

Le séminaire de constructionvalais conçu en collaboration avec la HES-SO Valais Wallis, qui a eu lieu le 6 avril 2022 sur le Campus Energypolis de Sion, a enregistré une participation record, laquelle a conduit à un réseautage efficace. L'édition 2023 a vu les discussions et des conférences s'articuler autour de la thématique actuelle suivante: « Créer et conserver la fraîcheur en milieu urbain: les défis du réchauffement climatique pour le bâti. »

Quant à la rencontre annuelle des comités des associations membres, elle a rencontré un franc succès. Les thèmes évoqués - état des lieux de la législation cantonale sur les marchés publics, énergie, situation économique - ont intéressé et suscité le débat.

C'est également devenu une tradition, la rencontre avec la BCVs est inscrite à l'agenda annuel de constructionvalais et est précieuse dans la mesure où tout projet de construction d'importance nécessite l'appui d'un financement bien adapté.

Le lobby politique

Il s'agit ici d'un domaine où les choses sont bien en place. La coutume d'entrevues des responsables politiques avec la branche est aujourd'hui ancrée dans les habitudes et appréciée de tous les partenaires. C'est le travail de la commission lobby qui rencontre chaque année un ou deux chefs de département.

Savoir se faire entendre des milieux politiques est avant tout une question de compétence et de connaissance des dossiers.

Grâce à son organisation bien rôdée et à ses appuis solides, constructionromande peut se targuer d'être présente et écoutée. Les succès ne sont pas toujours au rendez-vous, mais ils existent bel et bien. Lors de chaque session, un papier de position de notre branche est adressé à nos représentants élus et à la fin de celle-ci, l'exercice est répété avec document reflétant les succès ou les échecs de nos propositions.

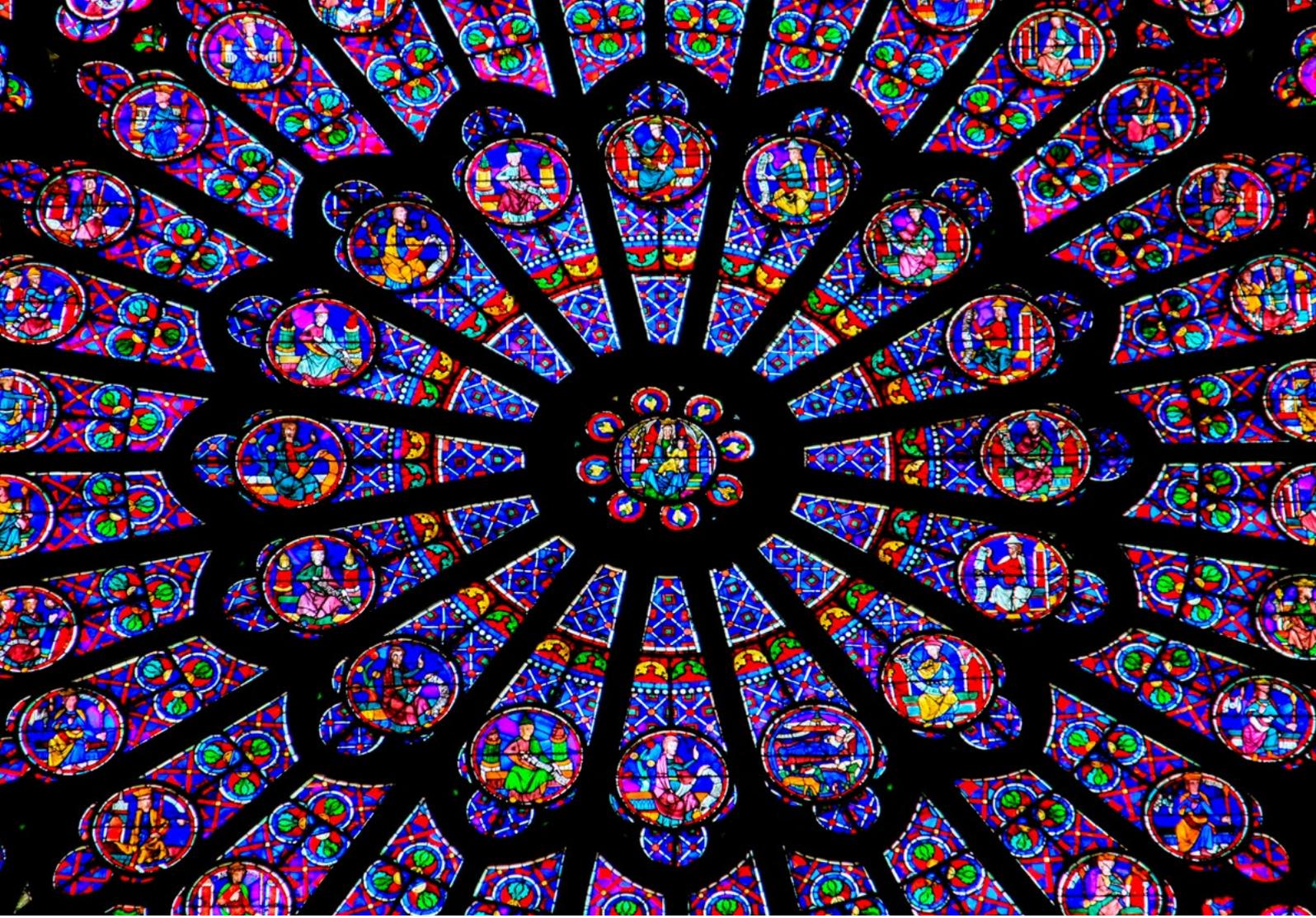
Par ailleurs, constructionvalais a été très active au plan parlementaire valaisan avec, tout d'abord, l'entretien de contacts directs avec 25 députés et députés suppléants issus des rangs de la branche. Ces élus sont constamment informés des sujets cruciaux pour la construction. Un document résumant les points importants de la session et les positions de constructionvalais en la matière leur est transmis avant chaque session, ainsi qu'aux chefs de groupe.

Des rencontres petit-déjeuner sont volontiers organisées également. En 2022, le Président en charge de la commission Economie et Energie du Grand Conseil, Nathan Bender, s'est montré à l'écoute des préoccupations de la branche sur divers dossiers.

Le comité et la commission lobby entretiennent la volonté d'ancrer des partenariats durables avec des représentants des autorités économiques ou politiques cantonales. Ces rencontres, qui s'inscrivent pour la plupart dans un rythme annuel, donnent lieu à des échanges constructifs et, surtout, au développement de projets d'intérêt commun non négligeables. De même, la fréquence des contacts et la constance dans les choix de partenaires permettent à la faïtière de la branche de respecter le mandat qui lui est donné, à savoir fédérer la voix de la branche dans son ensemble et être l'interlocuteur privilégié des décideurs.

Le Bureau des Métiers a joué et joue toujours un rôle très actif au sein de constructionvalais. Il assume actuellement d'ailleurs la présidence de l'organisation. Il est un partenaire important de l'activité du monde de la construction. constructionvalais sert de relais de communication pour les partenaires qui la composent et de porte-voix envers les autorités auprès desquelles le bâtiment s'exprime en Valais d'une seule voix.

Plus d'information sur le site constructionvalais.ch.



Finances.

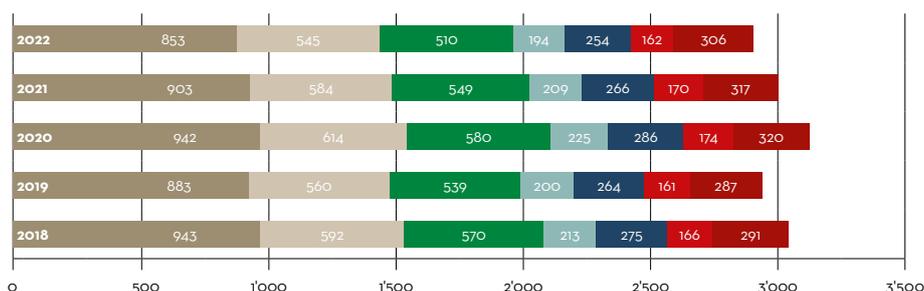
Le Bureau des Métiers est le plus grand centre patronal valaisan. Il est à la fois agence d'encaissement pour la caisse AVS MEROBA et centre de gestion pour plusieurs caisses sociales dont :

- 4 caisses d'allocations familiales : CAFAB, MEROBA, SPIDA et PROMEA
- 1 caisse de prévoyance professionnelle : CAPAV
- 2 caisses de retraite anticipée : RESOR et RETAVAL
- 1 contrat collectif de perte de gain maladie : AMCAB
- des caisses de prestations sociales (CPS) : service militaire (SM), absences justifiées (AJ) et congés payés (CP)
- 2 fonds de branches : MEC et FP3
- le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle ainsi que celui pour la formation continue des adultes et les diverses contributions professionnelles

Affiliations au Bureau des Métiers par profession.

Entreprises affiliées

Le nombre d'entreprises affiliées au Bureau des Métiers en 2022 se monte à **2'824**.



Travailleurs affiliés

Le nombre de travailleurs affiliés au Bureau des Métiers en 2022 se monte à **17'476**.



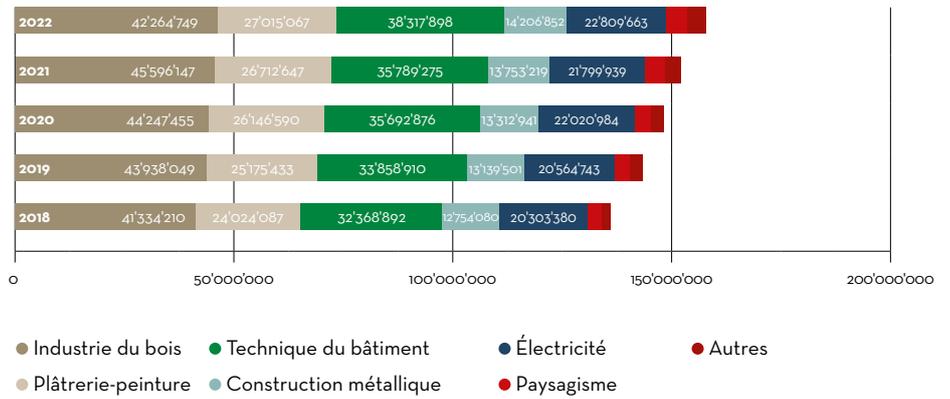
- Industrie du bois
- Plâtrerie peinture
- Technique du bâtiment
- Construction métallique
- Électricité
- Paysagisme
- Autres

La catégorie autres est composée de différentes professions, mais pour l'essentiel d'entreprises de location de services. Par nature ces entreprises sont relativement peu nombreuses mais annoncent un effectif important. Les entreprises de travail temporaire sont affiliées uniquement à la préretraite professionnelle.

Répartition des cotisations.

Par profession (sans AVS)

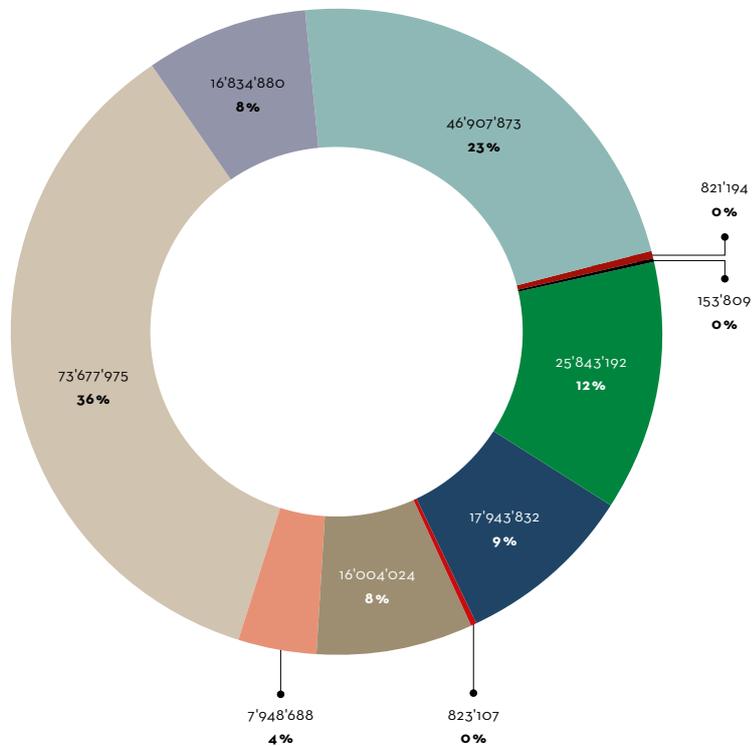
Les cotisations encaissées s'élèvent à Fr. 157'566'310.95 en 2022.



Par sources de revenus

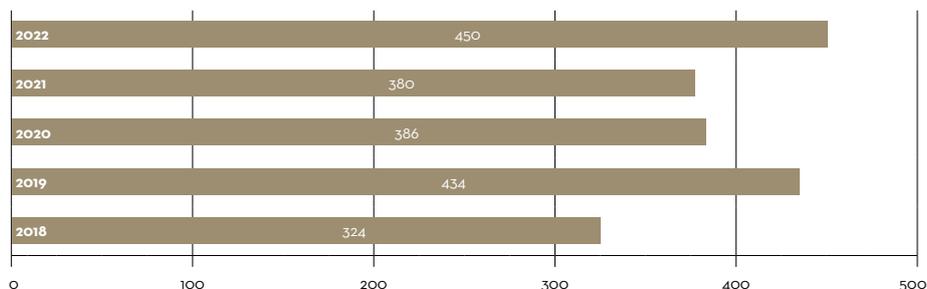
Les taux de contribution aux caisses sociales sont différents selon le genre et influencent le montant des cotisations encaissées.

- Retraite anticipée
- AVS
- Fonds cantonal
- MEC / FP3
- Allocations familiales
- Perte de gain maladie
- Service militaire
- Congés payés
- Contribution professionnelle
- Prévoyance professionnelle



Révisions.

Nombre de révisions effectuées

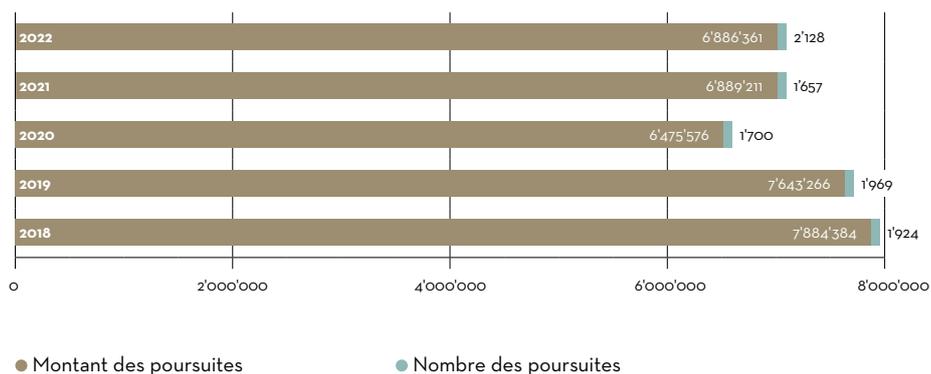


Le travail de révision consiste à l'examen périodique par les réviseurs agréés AVS des déclarations de salaires effectuées par les entreprises.

Le nombre de révisions fluctue ces 5 dernières années en fonction du genre de révision et du nombre de réviseurs. Actuellement, 2 réviseurs à plein temps réalisent cette tâche. Après les années 2020 et 2021 marquées par la crise du covid, l'exercice 2022 enregistre un accroissement du nombre de révisions effectuées.

Contentieux.

Poursuites



Le montant des poursuites introduites est relativement resté stable en 2022, par contre, le nombre de dossiers est en forte augmentation.



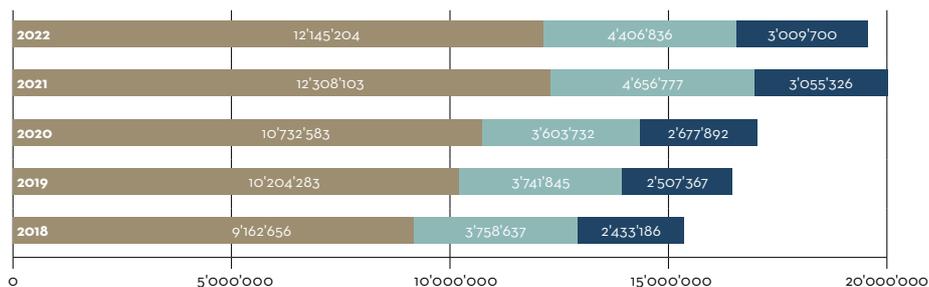
Caisses sociales.



CAPAV Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais.

Plus d'informations : www.capav.ch

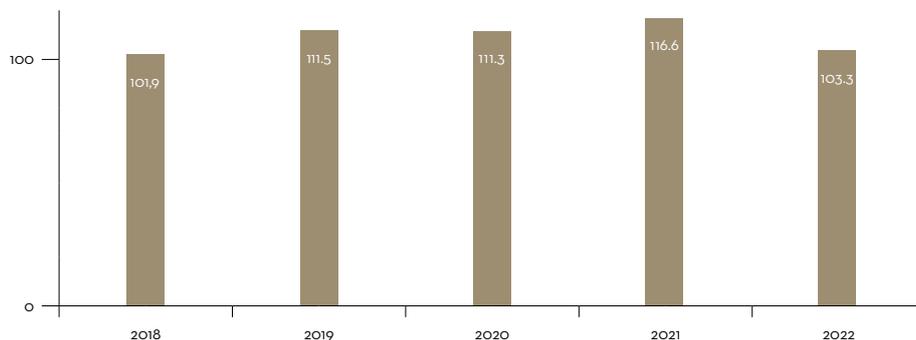
Rentes versées



Les différentes rentes versées en 2022 ont légèrement diminué à Fr. 19'561'740.-.

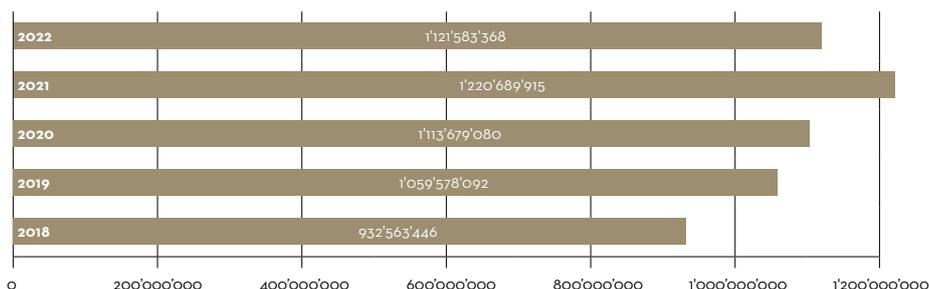
● Rentes de retraite ● Rentes d'invalidité ● Rentes de survivants

Taux de couverture en %



Avec l'éclatement de la guerre en Europe, le route de l'inflation ainsi que des problèmes de fourniture et une crise de l'énergie, les marchés financiers ont été passablement secoués en 2022. Les performances des caisses de pensions s'en sont ressenties et la CAPAV a enregistré un résultat de près de -10% (contre +7.9% en 2021), se situant dans la moyenne suisse. Son taux de couverture s'en est senti et est descendu à 103.3% au 31.12.2022. Malgré cela, et grâce aux réserves et provisions précédemment accumulées, le conseil de fondation a décidé, afin de tenir compte de l'évolution des prix, d'indexer de 2.5% les rentes de tous ses pensionnés.

Fortune sociale



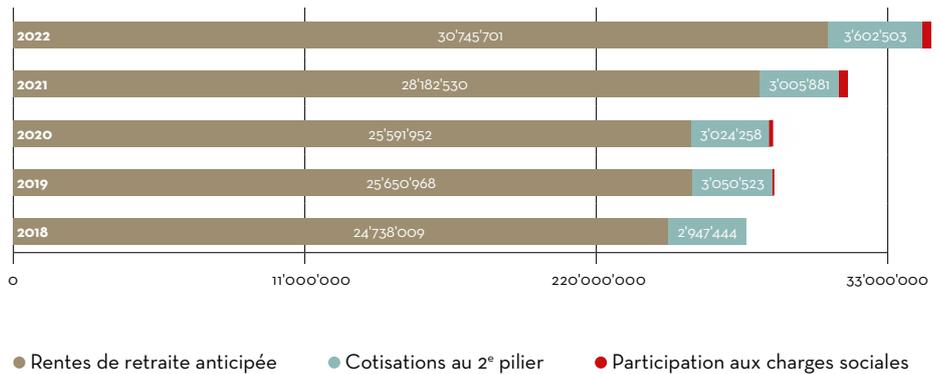
Suite aux résultats financiers de 2022, la fortune de la Caisse de pensions CAPAV a diminué et se monte désormais à Fr. 1.1 milliard au 31.12.2022.

RESOR

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand.

Plus d'informations : www.resor.ch

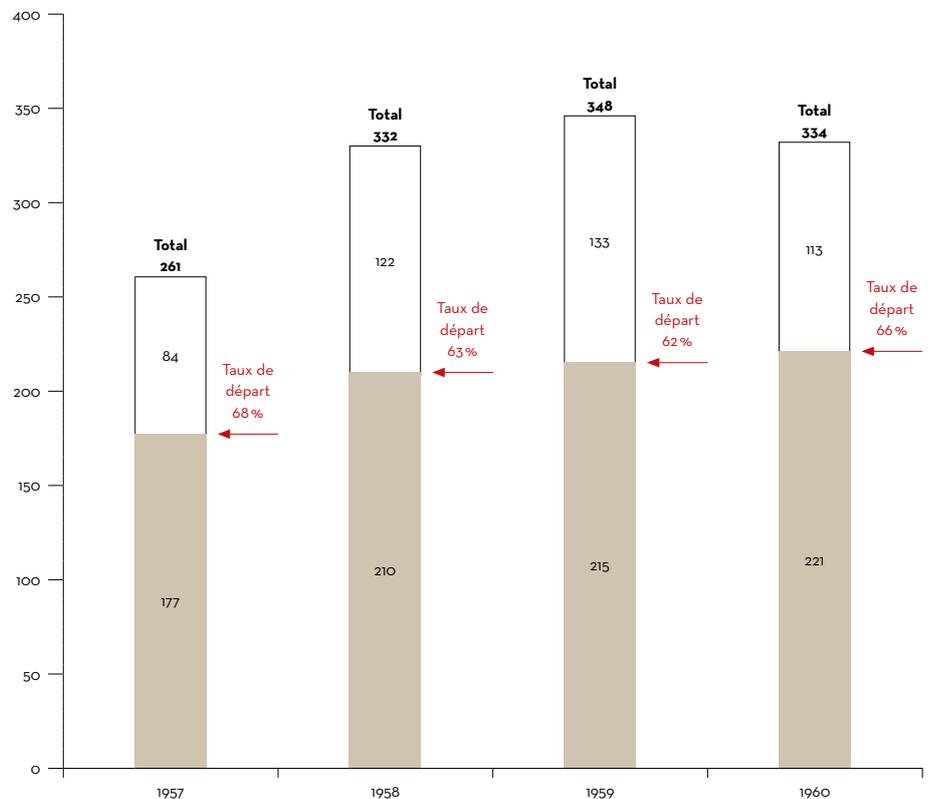
Prestations de retraite anticipée versées par RESOR



Le Bureau des Métiers gère la Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand pour 10 cantons de l'ouest et du sud de la Suisse. Cela représente 10 conventions collectives de travail, 13 centres d'encaissements, plus de 38'000 assurés, 4'700 entreprises, et quelque Fr. 1.7 milliard de masse salariale, près de Fr. 2.8 millions de rentes versées mensuellement à plus de 660 rentiers. Elle concerne principalement les métiers de l'industrie du bois, de la plâtrerie-peinture et du carrelage ainsi que de la pose de sols.

Taux de départ en retraite anticipée RESOR

- Départs en retraite anticipée
- Non partis



Ce tableau illustre le taux de départ en retraite anticipée qui se situe entre 60% et 70%, c'est-à-dire qu'entre 6 et 7 travailleurs sur 10 cessent leur activité professionnelle avant l'âge AVS pour bénéficier d'une retraite anticipée RESOR.

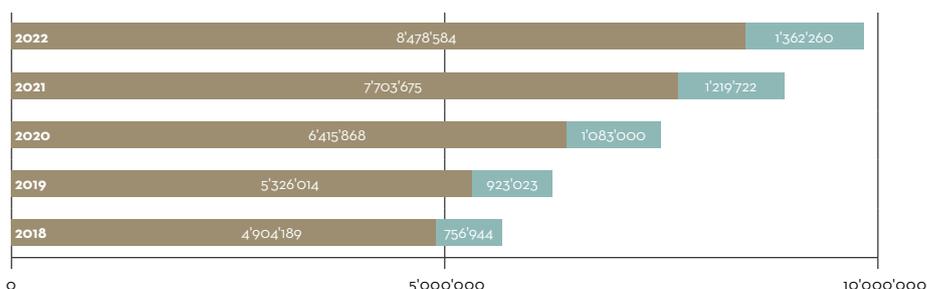


RETAVAL

Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais.

Plus d'informations : www.retaval.ch

Prestations de retraite anticipée versées par RETAVAL

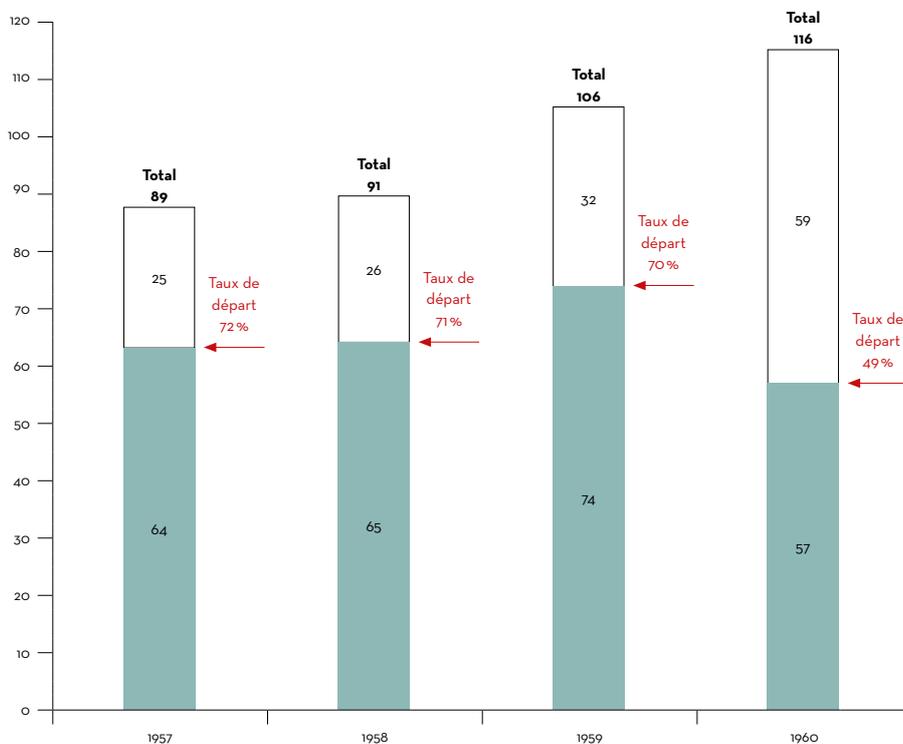


● Rentes de retraite anticipée ● Cotisations au 2^e pilier

La Caisse de retraite anticipée RETAVAL est active sur le territoire valaisan. Elle concerne les métiers de la technique et de l'enveloppe du bâtiment, de l'électricité, de la construction métallique, de la tuyauterie industrielle et du paysagisme. Depuis 2022, elle intègre également les entreprises de construction de cheminées et celles de ramonage. Près de 9'500 travailleurs y sont assurés et quelque 860 entreprises sont affiliées. La masse salariale avoisine les Fr. 450 millions et plus de Fr. 700'000.- de rentes sont versés mensuellement à près de 200 rentiers.

Taux de départ en retraite anticipée RETAVAL

● Départs en retraite anticipée
○ Non partis



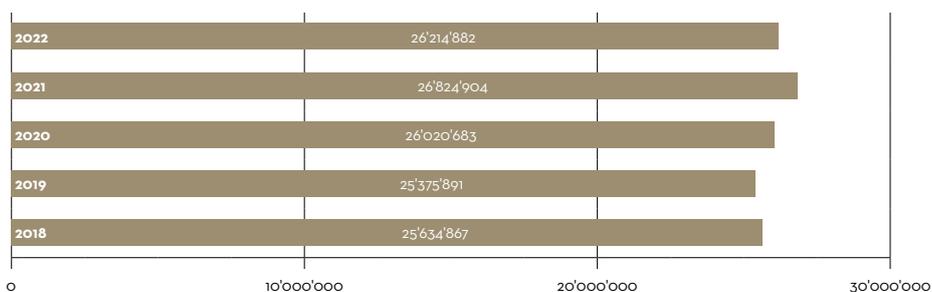
Ce tableau illustre le taux de départ en retraite anticipée. Celui-ci a baissé avec l'introduction de certaines modifications de prestations en 2022. En effet, certains travailleurs ont reporté leur retraite anticipée à 63 ans.



CAF Caisses d'allocations familiales.

Plus d'informations : www.afbm.ch

Prestations versées par les caisses d'allocations familiales



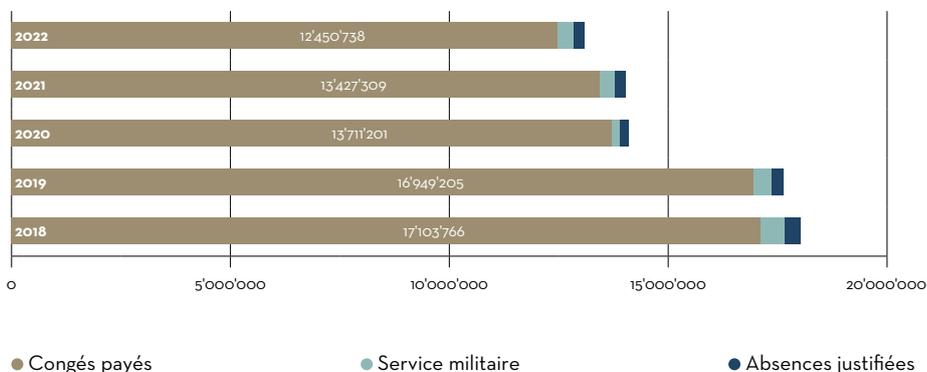
Le Bureau des Métiers gère quatre caisses d'allocations familiales. Il s'agit de caisses professionnelles reconnues ou gérées par une caisse AVS au sens de l'art. 23 LALAFam.

- La CAFAB pour les métiers du bois, de la plâtrerie-peinture, des poseurs de sols, et d'autres métiers annexes de la construction
- La CAF MEROBA-VS pour le domaine du paysagisme et de l'installation électrique
- La CAF SPIDA-VS pour le domaine de la technique du bâtiment
- La CAF PROMEA-VS pour le domaine de la construction métallique



CPS Caisses de prestations sociales.

Prestations versées par les CPS

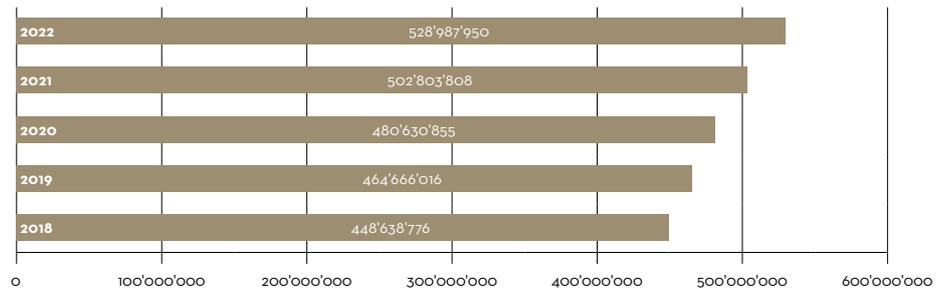


Le Bureau des Métiers gère aussi des caisses de compensation professionnelles mises sur pied par les conventions collectives de travail afin de simplifier la vie des entreprises pour le paiement des vacances, des jours fériés, des indemnités de service militaire ou encore des absences justifiées. Ces caisses reposent sur un système de solidarité des coûts entre les générations. Les cotisations sont identiques, quel que soit l'âge, alors que les prestations sont plus élevées pour les travailleurs plus âgés.



AMCAB Assurance maladie collective de l'artisanat du bâtiment.

**Masse salariale
annoncée à l'AMCAB**



Un contrat collectif de perte de gain en cas de maladie a été conclu par le Bureau des Métiers.
Les avantages de ce contrat collectif sont les suivants :

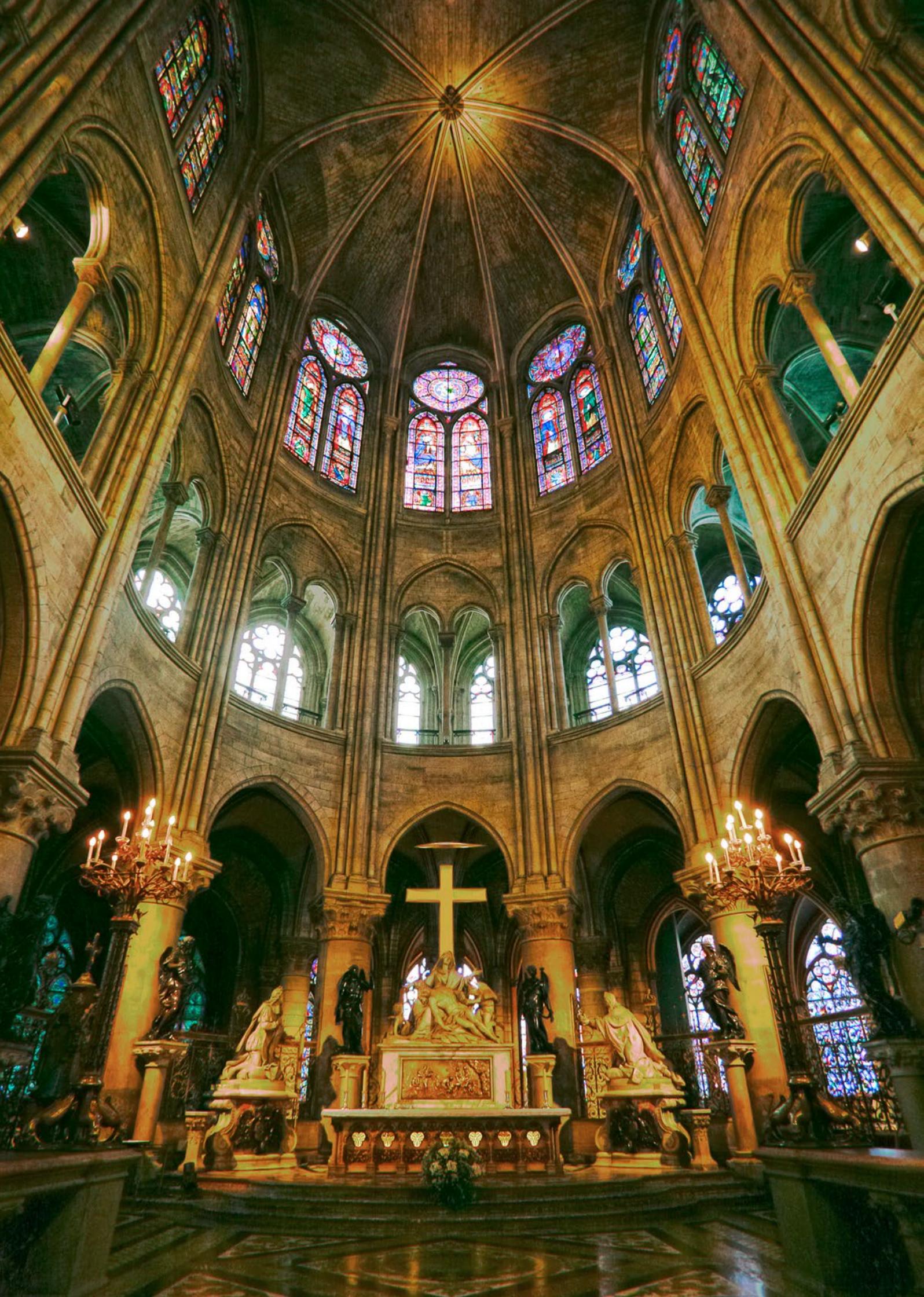
- lissage de la prime dû au volume du contrat, même lors d'une hausse de la sinistralité propre à l'entreprise
- prestations d'assurance selon les dispositions LAMal
- accompagnement des entreprises affiliées dans leur gestion des absences et dans la santé en entreprise
- garantie d'un fonds de secours professionnel en cas de défaut d'assurance qui mettrait dans la gêne les travailleurs
- défense des intérêts en cas de conflit avec l'assureur grâce à l'appui du Bureau des Métiers
- simplification administrative
- service clientèle de qualité, etc.

Le volume des salaires annoncés à l'assurance maladie perte de gain collective en 2022 a progressé et s'approche des Fr. 530 millions.

Caisses sociales gérées par le Bureau des Métiers.

Caisses sociales	Président	Gérant/e	
CAFAB Caisse d'allocation familiales de l'artisanat du bâtiment	Florian Lovey	Fabien Chambovey	
CAPAV Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais	Stéphane Meyer	Fabien Chambovey	
RESOR Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand	Aldo Ferrari	Fabien Chambovey	
RETAVAL Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais	Blaise Carron	Stéphanie Ratinaud	

Caisses sociales	Directeur	Finances	
AMCAB Assurance maladie collective de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais	Gabriel Décaillet	Fabien Chambovey	
AVS MEROBA 111.2 Caisse de compensation AVS de la Fédération romande des métiers du bâtiment (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CAF MEROBA-VS Caisse d'allocations familiales des installateurs-électriciens (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CAF PROMEA-VS Caisse d'allocations familiales de la construction métallique (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CAF SPIDA-VS Caisse d'allocations familiales de la technique et de l'enveloppe du bâtiment (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CPS Caisse de prestations sociales <ul style="list-style-type: none"> • Vacances et jours fériés • Indemnités complémentaires à l'APG • Indemnités pour absences justifiées pour les métiers <ul style="list-style-type: none"> - de l'industrie du bois - de la plâtrerie-peinture - de la technique et de l'enveloppe du bâtiment - de la construction métallique - de l'électricité 	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	



Associations.

Gestion associative.

Le Bureau des Métiers était dépositaire en 2022 de 25 mandats de gestion de tailles et d'importances différentes. Le Centre patronal valaisan s'efforce toujours d'observer le marché avec l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles tendances. Il dispose d'un avantage stratégique important sur ses concurrents : offrir toutes les prestations utiles au bon fonctionnement - au sens large - d'une entreprise avec la gestion associative, le soutien

administratif et juridique, l'organisation de cours ou la gestion des caisses sociales. Il peut compter sur un réseau important en Valais - en tant que Centre de services, mais également via toutes les associations ou mandats qui lui accordent leur confiance - ainsi que dans le reste du pays. Enfin, il n'est pas rare que le Bureau des Métiers propose des opportunités aux associations ou mandats dont il a la gestion. L'inverse est également vrai.

Poursuite de collaborations entre les associations

La dynamique inter-associative initiée a poursuivi cette année sur sa lancée, avec un thème toujours d'actualité: les enjeux relatifs aux énergies renouvelables et la transition énergétique. À ce sujet, avec le concours de trois associations professionnelles: tec-bat (Association Valaisanne de la Technique du Bâtiment), EIT.valais (Association Valaisanne des Installateurs-Electriciens) et l'AVIS (Association Valaisanne des Installateurs Solaires), une formation continue de monteur en panneaux photovoltaïques a pu être mise sur pied durant cinq jours. Plusieurs sessions ont déjà été organisées avec succès, en priorité pour des professionnels actifs dans ce domaine. À l'avenir, on pourrait imaginer que cette formation s'adresse également à des professionnels exerçant dans des domaines d'activités apparentés. Il manque en effet dans notre Canton environ 200 à 300 professionnels.

En parallèle, une formation de facilitateur de rénovations énergétiques est en phase d'élaboration, en partenariat avec le Service de l'énergie et des forces hydrauliques ainsi qu'avec la HES-SO Valais-Wallis. Là aussi, la demande devient très forte et nul doute que le succès sera également au rendez-vous.

Aujourd'hui, avec les exemples illustrés ci-dessus, on constate que les associations professionnelles ne peuvent plus travailler chacune indépendamment les unes des autres. Les synergies sont devenues indispensables, étant donné les enjeux communs à l'ensemble des branches, notamment et principalement le manque de relève et de main-d'œuvre qualifiée.

Développement du Fonds pour la formation continue des adultes

Avec la mise en place de la nouvelle loi sur la formation continue des adultes en 2021, un fonds y relatif a été créé (FCFCA). Une directive a été élaborée et des informations ont été transmises à l'ensemble des associations concernées. Afin de mieux aider les différents prestataires dans leurs demandes de soutien, un certain nombre de règlements ont été édictés: compétences de base, manifestations sur la formation continue, nouvelles formations continues ou nouvelles technologies de l'enseignement.

En parallèle, des discussions et des travaux se sont poursuivis avec le Service des Hautes Ecoles afin de développer davantage la formation continue en Valais. A ce sujet, une association professionnelle est en cours de constitution avec l'idée, à terme, de réunir l'ensemble des prestataires de formations continues du Canton.

Concernant les soutiens financiers potentiels ainsi que les divers règlements du FCFCA, un site internet est à disposition des associations professionnelles à l'adresse suivante: fcfca-kwbf.ch.



Un Centre de formation moderne

Ouvert en septembre 2021, le Centre de formation du Bureau des Métiers a poursuivi sur la lancée de son succès. Le Centre de formation peut compter aujourd'hui sur la présence d'élèves avec des cours organisés par le Bureau des Métiers, mais aussi sur la présence d'élèves d'autres prestataires, comme par exemple les

fiduciaires, les échafaudiers ou l'association Remontées Mécaniques Suisses qui louent des salles pour leurs propres cours.

Ces salles modernes et modulables se prêtent aussi très bien à l'organisation de conférences, de séminaires ou d'événements divers.

Des discussions se poursuivent avec des organisations professionnelles qui ne travaillent pas encore avec notre entité pour utiliser à la fois l'ingénierie de formation et les locaux modernes de notre Centre de formation.

Politique patronale.

Les négociations salariales 2022.

Lors des négociations salariales 2022, l'évolution de l'indice national des prix à la consommation (IPC) était positive en comparaison avec l'année précédente.

L'an dernier, deux associations professionnelles - EIT.valais et JardinSuisse Valais - devaient renouveler leurs conventions collectives. Des discussions se sont échelonnées durant toute l'année afin d'éviter de se retrouver en vide conventionnel et des accords ont pu finalement être trouvés à la satisfaction des parties. En revanche, la partie patronale constate à regret qu'UNIA Valais dispose actuellement d'un pouvoir de décision presque inexistant, devant systématiquement obtenir l'aval d'UNIA Suisse, ce qui péjore le climat de négociations.

Les associations signataires de la CCT-SOR - à savoir l'Association Valaisanne des Entreprises de Menuiserie, Ébénisterie, Charpenterie, Scierie et Vitrierie (AVEMECS), l'Association Valaisanne des Maîtres Plâtriers-Peintres (AVMPP) et l'Association Valaisanne des Entreprises de Linoléums et Sols Spéciaux (AVELESS) - ont prolongé leur convention d'une année et s'attellent à la renouveler en 2023. Metaltec Valais/Wallis, l'Association Valaisanne de la Technique du Bâtiment (tec-bat), l'Association Valaisanne des Entreprises de Nettoyage (AVEN), l'Association Valaisanne des Constructeurs de Cheminées (AVCC) et l'Association Valaisanne des Maîtres-Ramoneurs (AVMR) étaient quant à elles concernées par des négociations salariales.

Salaires 2022.

JardinSuisse Valais

Association valaisanne des paysagistes

Les partenaires sociaux - représentants patronaux et syndicaux - se sont entendus sur une hausse des salaires réels de 1,5%. Pour les minima, une nouvelle grille salariale a été mise en place avec des plafonds.

EIT.valais

Association valaisanne des installateurs-électriciens

Les partenaires sociaux - représentants patronaux et syndicaux - se sont entendus sur une hausse des salaires réels de 2%. En revanche, il n'y a pas eu d'augmentation des minima.

Metaltec Valais/Wallis

Association Valaisanne des Entreprises de Construction Métallique

Les partenaires sociaux - représentants patronaux et syndicaux - se sont entendus sur une hausse des salaires réels de 2%. En parallèle, les augmentations des salaires réels déjà accordées depuis le 1^{er} juillet 2022 peuvent être déduites de cette augmentation obligatoire du 1^{er} janvier 2023. En revanche, il n'y a pas eu d'augmentation des minima.

AVEN

Association Valaisanne des Entreprises de Nettoyage

Les partenaires sociaux - représentants patronaux et syndicaux - se sont entendus sur une hausse des salaires minima dès le 1^{er} avril 2023.

AVEMECS

Association Valaisanne des Entreprises de Menuiserie, Ébénisterie, Charpenterie, Scierie et Vitrierie

AVMPP

Association Valaisanne des Maîtres Plâtriers-Peintres

AVELESS

Association Valaisanne des Entreprises de Linoléum et Sols Spéciaux

Les partenaires sociaux - représentants patronaux et syndicaux - se sont entendus sur une hausse des salaires réels de 1,5%. En revanche, il n'y a pas eu d'augmentation des minima.

tec-bat

Association des Entreprises de la Technique du Bâtiment

Les partenaires sociaux - représentants patronaux et syndicaux - se sont entendus sur une hausse des salaires réels de 100 francs pour tous les collaborateurs. Pour les minima, une nouvelle grille salariale a été mise en place avec une augmentation de 10 centimes pour l'ensemble des salaires.

AVMR

Association Valaisanne des Maîtres Ramoneurs

Les partenaires sociaux - représentants patronaux et syndicaux - se sont rencontrés en début d'année 2023. La partie syndicale souhaite une hausse des salaires. Parallèlement, la partie patronale a entrepris des démarches auprès de l'Office Cantonal du Feu (OCF) pour demander une augmentation des tarifs de ramonage et ainsi entrer en matière sur une augmentation des salaires. Les discussions se poursuivront une fois la décision formelle de l'OCF rendue.

Loi sur l'énergie et loi sur le climat.

Le Bureau des Métiers - via constructionvalais - a participé aux différentes discussions relatives aux lois sur l'énergie et sur le climat, ceci avec les Parlementaires et le Canton.

Les Commissions professionnelles paritaires.

Le Bureau des Métiers gère 8 Commissions professionnelles paritaires qui couvrent 10 professions de l'Artisanat du bâtiment.

Les Commissions professionnelles paritaires (CPP) sont les organes de contrôle des différentes conventions collectives de travail (CCT) négociées par les partenaires sociaux. Lorsque les parties arrivent à démontrer la nécessité des CCT, elles sont étendues par le Conseil fédéral ou Conseil d'État selon la zone géographique couverte par la convention, qui par sa décision, les rend obligatoires à tous les employeurs et travailleurs du métier. Ce sont les parties contractantes elles-mêmes qui confient à la CPP l'exécution des contrôles.

Les CPP ont pour tâche notamment de procéder à des contrôles sur les chantiers et les entreprises. Elles peuvent, à cet effet, obtenir des employeurs les preuves du respect des obligations conventionnelles et exiger de ces derniers la production des fiches de salaires. Si l'entreprise est en infraction à la CCT, un décompte de rattrapage de salaires est prononcé, ainsi qu'une peine conventionnelle.

Dans la plupart des cas, les contrôles effectués auprès des entreprises valaisannes ont démontré que les infractions constatées relèvent d'une méconnaissance de la CCT. Les erreurs qui ont été soulevées concernent le calcul du salaire qui ne comprend pas les vacances, jours fériés et 13^e salaire. De plus, les heures supplémentaires ne sont souvent pas rémunérées correctement avec le supplément de la majoration conventionnelle.

En revanche, les contrôles effectués auprès des entreprises étrangères qui ont détaché du personnel en Valais ont démontré à plusieurs reprises une concurrence déloyale conduisant à une sous-enchère salariale. Les CPP traitent une quantité importante de dossiers et s'assurent que les entreprises étrangères s'acquittent des compléments de salaires résultant des décomptes comparatifs internationaux des salaires selon les directives du SECO pour garantir une concurrence saine. De manière générale, les entreprises s'acquittent des montants dus. Si tel ne devait pas être le cas, le service juridique du Service de protection des travailleurs et des relations du travail du canton du Valais prononcerait des sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction de territoire en Suisse.

Respect des CCT 2022

196 dossiers traités

Compléments de salaires versés	414'853.-
Peines conventionnelles encaissées	119'001.-
Frais encaissés	22'750.-

→ 82 dossiers traités sans infraction

Travail au noir et travail du samedi 2022

338 dossiers traités

Peines conventionnelles encaissées	230'175.-
Frais encaissés	18'009.-

→ 146 dossiers traités sans infraction

Travailleurs détachés 2022

259 dossiers traités

Compléments de salaires versés	187'207.-
Peines conventionnelles encaissées	120'482.-
Frais encaissés	19'900.-

→ 152 dossiers traités sans infraction

eBadges

Le projet de loi a été présenté par la Commission de l'Economie et de l'Energie au Grand Conseil et a été accepté à l'unanimité. La loi a ainsi été adoptée en décembre 2022.

Le Comité de pilotage s'est ensuite réuni et a fait un appel d'offre ouvert d'intégration sur la base du code SIAC mis à disposition gratuitement. L'avantage est que les CPP valaisannes conservent ainsi leur solution basée sur SIAC, ce qui implique une consommation inférieure au budget tant en effort qu'en coût. Les développements liés à l'eBadges demandés à SIAC par l'ARCC seront pris en compte dans le périmètre du projet. Les coûts reportés par SIAC sur les CPP en tant que

membres de l'association SIAC seront répartis entre les CPP de l'ARCC selon la clé de répartition actuelle de l'ARCC.

Divers groupes planchent sur les procédures d'octroi du badge et les statuts d'une association tripartite composée de l'ARCC et de l'État du Valais dont le but sera la gestion de la mise à disposition et de l'évolution de l'outil informatique permettant l'exploitation du moyen de contrôle individuel pour la lutte contre le travail illégal.

Le projet suit son cours en respectant un rythme soutenu.

Contrôles sur les chantiers de construction (statistiques - comparatif annuel)

Inclus Stop Covid du 15 mars au 11 avril 2020, les samedis, les ponts chômés et la semaine des vacances du bâtiment.

		2019		2020		2021		2022		2023
		01-06	07-12	01-06	07-12	01-06	07-12	01-06	07-12	01-06
Bas-Valais										
Contrôles spontanés	Chantiers	97	128	91	140	122	122	84	97	84
	Personnes présentes	229	316	215	403	280	306	225	226	183
Contrôles sur avis	Chantiers sans individu	12	14	11	18	18	29	23	24	5
	Chantiers avec individus	8	11	6	10	12	6	8	6	4
	Nbre de personnes	26	32	16	22	26	22	23	22	13
Constats SUVA		----	----	----	----	----	----	----	----	----
Valais-central										
Contrôles spontanés	Chantiers	57	72	53	58	44	57	34	47	42
	Personnes présentes	142	156	105	116	102	133	73	101	71
Contrôles sur avis	Chantiers sans individu	17	9	6	14	8	15	20	16	13
	Chantiers avec individus	4	8	7	8	8	10	5	7	8
	Nbre de personnes	8	16	20	16	25	26	13	13	15
Constats SUVA		----	----	----	1	----	----	----	----	----
Haut-Valais										
Contrôles spontanés	Chantiers	32	51	41	34	29	17	22	41	13
	Personnes présentes	71	135	101	137	70	70	168**	297**	83
Contrôles sur avis	Chantiers sans individu	5	21	12	17	4	21	14	10	33
	Chantiers avec individus	1	9	6	5	3	4	4	6	0
	Nbre de personnes	8	29	14	23	10	313*	24	14	0
Constats SUVA		----	----	----	----	----	----	----	----	----

* dont 244 contrôles concernant le site de Lonza SA

** Lonza AS Gerüste

SIAC-ISAB

Depuis le 1^{er} juin 2023, les CPP du second œuvre sont sur la plateforme SIAC selon les directives de la CPP romande et peuvent donc commander en tout temps les attestations de conformité CCT ainsi que les badges SIAC. Etant donné que

la plupart des associations faitières sont déjà sur SIAC, l'idée est de demander un accès à SIAC pour toutes nos CPP cantonales. Les cotisations et le droit d'entrée sont calculés selon le nombre de travailleurs soumis à CCT.

BM-Application

Avec l'arrivée de l'eBadges, les CPP devront augmenter significativement leurs contrôles d'entreprises, sachant qu'aujourd'hui le secrétariat traite environ 200 dossiers par année sur les 1'800 entreprises entrant dans le champ d'application des CCT de l'Artisanat du bâtiment.

Afin d'éviter l'engagement conséquent de forces humaines, le Bureau des Métiers planche sur une solution électronique qui permettra de contrôler rapidement et régulièrement les entreprises. Le but est d'offrir des fonctionnalités qui facilitent grandement la vie de l'entreprise et lui apportent la sécurité par rapport au respect des conditions de travail. Cette application est utile tant pour l'entreprise que pour ses collaborateurs qui peuvent ainsi saisir leurs

heures, les temps de trajet, les absences, le matériel utilisé, etc.

Pour ce faire, le Bureau des Métiers s'est approché de la société informatique APCOM, qui propose la solution Glim. Cette dernière a été adaptée pour le Bureau des Métiers et est également compatible avec d'autres solutions de salaires et de gestion des heures existant déjà sur le marché.

Les entreprises qui auront acquis la solution pourront ainsi disposer de l'eBadges rapidement sans que la CPP n'organise de contrôle physique au sein de celles-ci. Cet outil ne remplacera pas les contrôles actuels mais les complétera.

i-Bizup

Afin d'optimiser les contrôles sur le terrain, un outil a été développé pour permettre d'éditer des décomptes automatiques relatifs au rattrapage de salaire. Jusqu'alors, le secrétariat saisissait manuellement les données des contrôles dans un fichier Excel et établissait les calculs de manière manuelle, ce qui

pouvait prendre beaucoup de temps. L'avantage de ce système est d'indiquer sans délai à l'entreprise contrôlée le résultat du contrôle, le montant dû et d'éviter les erreurs éventuelles de saisie. Le système est également interconnecté avec la plateforme du Bureau des Métiers.

Unis contre le travail au noir

L'origine de l'expression « travail au noir » remonte à des temps lointains où le travail frauduleux s'exerçait de préférence dès la nuit tombée, de peur d'être repéré.

Aujourd'hui, les activités illicites ont hélas toujours cours et continuent de causer du tort aux contributions fiscales, aux assurances sociales et aux vrais professionnels car il se n'agit ni plus ni moins d'une concurrence déloyale.

Les commissions professionnelles paritaires, avec l'appui de l'Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction (ARCC) et la collaboration du Service de protection des travailleurs et des relations du travail du canton du Valais maintiennent la pression contre les fraudeurs et poursuivent la lutte sans relâche car au final nous sommes tous, de près ou de loin, affectés par ces pratiques illégales.

Rappelons que toute activité suspecte peut être annoncée par le citoyen lambda. Une permanence téléphonique est en place pour signaler le travail du samedi (027 606 74 48 pour le Valais romand et 027 606 74 49 pour le Haut-Valais). Il existe également une plateforme sur le site de l'État du Valais (guichet en ligne) à l'aide de laquelle il est possible de signaler de manière efficace et anonyme toute activité suspecte.

Luttons ensemble contre les activités illicites qui mettent en difficulté nos entreprises et notre système social. Utilisons sans retenue les outils à notre disposition pour refroidir tout élan de fraude.

L'an dernier, dans ce même rapport vous pouviez découvrir la création d'une base légale pour la mise en œuvre d'un badge professionnel. Depuis, les partenaires sociaux et l'État ont unis leurs forces pour faire de ce projet une réalité. Stimulés par l'enjeu, les équipes en charge de ce défi technique et humain progressent jour après jour. LeBadges (puisque c'est comme cela qu'il se nomme) pourra raisonnablement faire son apparition dans nos entreprises courant 2024, voire début 2025.





Associations membres du Bureau des Métiers.

Membres fondateurs	Président	Secrétaire	
AVEMECS Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie, scierie et vitrerie	Maxime Métrailler	Maeva Jaggi	
AVMPP Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres	Florian Lovey	Amalia Massy	
EIT.valais Association valaisanne des installateurs-électriciens	Pierre-Samuel Wuilloud	Yvonne Felley	
Metaltec Valais/Wallis	Yves-Pascal Giroud et Benjamin Righini	Nadine La Sala	
tec-bat	Patrice Cordonier	Amalia Massy	
Membres collectifs	Président	Secrétaire	
AVCC Association valaisanne des constructeurs de cheminées	Jérôme Gaillard	Nadine La Sala	
AVDI Association valaisanne des décorateurs d'intérieur	Xavier Nanchen	Yvonne Felley	
AVEN Association valaisanne des entreprises de nettoyage	Roger Bonvin	Nadine La Sala	
AVGB Association valaisanne de l'industrie des graviers et du béton	François Glassey	Nadine La Sala	
JardinSuisse Valais Association valaisanne des paysagistes	Stéphane Lattion	Lucien Christe	



Interview.

Association valaisanne des installateurs électriciens (EIT.valais).

M. Wuilloud, vous venez tout juste de reprendre la tête de EIT.valais et vous conduisez actuellement, à tout juste 37 ans une entreprise de 8 collaborateurs. Comment voyez-vous la gestion d'une association qui a 82 ans d'âge et qui compte près de 120 entreprises ? Quels sont les enjeux de cette association lors des prochaines années ?

Le maître-mot: LA FORMATION

- L'urgence de trouver des solutions au niveau des filières de formations supérieures face à la pénurie de conseillers en sécurité, la complexité d'adapter la réforme nécessaire aux exigences légales prévue par l'OIBT.
- La formation continue à renforcer par des cours spécifiques visant à apporter de véritables plus-values en termes de culture d'entreprise.
- La mise en place, en école et dans les entreprises, de la nouvelle formation d'informaticien/ne du bâtiment CFC.
- L'application de la toute prochaine ordonnance de formation initiale.
- Le relais et la pérennité du concept de cours d'appui aux apprentis jusqu'ici organisé par les ressources cantonales et parrainé par la Fondation Siemens.

Aujourd'hui, les électriciens valaisans ont décidé de mettre en place, avec les métiers de la technique du bâtiment (tec-bat) et l'AVIS (Association Valaisanne des Installateurs Solaires), une formation de spécialiste en panneaux solaires. De quoi s'agit-il au juste ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Y a-t-il autre chose de prévu ?

Les mesures d'accompagnement prévues par le Canton afin d'encourager le public à participer aux objectifs climatiques à l'horizon 2023, ont provoqué un rapide engouement pour l'installation de panneaux solaires, que ce soit sur les bâtiments privés ou publics. Face à cette demande exponentielle, une réponse professionnelle et compétente s'est avérée indispensable et urgente. Cela devait indubitablement passer par la formation de collaborateurs spécialisés dans une technologie relativement nouvelle pour la plupart d'entre eux. Le partenariat

avec nos confrères de la tec-bat et de l'AVIS s'est profilé dans une logique de complémentarité intelligente pour garantir un service top qualité à l'égard de notre clientèle.

Qu'est-ce qui a changé dans la manière de gérer votre association ?

Avec la génération Z, les modes de management des entreprises ont passablement évolué. Cela a indubitablement un effet miroir sur les attentes des jeunes entrepreneurs à l'égard de leurs associations faitières.

Le retour sur investissement des prestations d'EIT.valais à l'égard de ses membres doit être plus tangible qu'auparavant. La valeur ajoutée de la prestation se conçoit en majeure partie en amont au niveau politique et administratif.

L'ouverture de notre branche aux domaines spécialisés et l'évolution galopante des technologies induisent un net renforcement des interactions avec les faitières régionales et nationales ainsi qu'auprès des partenaires institutionnels de formation. Le lobby romand auquel nous participons par le GARIE, a également connu un formidable essor et nous avons acquis nos lettres de noblesse dans la discussion avec EIT.swiss. Evidemment cela a aussi un coût en terme de temps au niveau de la gestion de l'association.

En quelques mots. Que dites-vous à un jeune qui souhaiterait se lancer dans votre métier ?

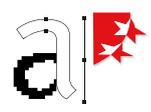
Qu'il s'agit d'une profession à multiples facettes dans laquelle on ne s'ennuie jamais. Offrant des opportunités de passerelles tous azimuts, permettant par exemple de conjuguer des compétences techniques et conceptrices, offrant également des perspectives de formations continues et supérieures parfaitement encadrées.

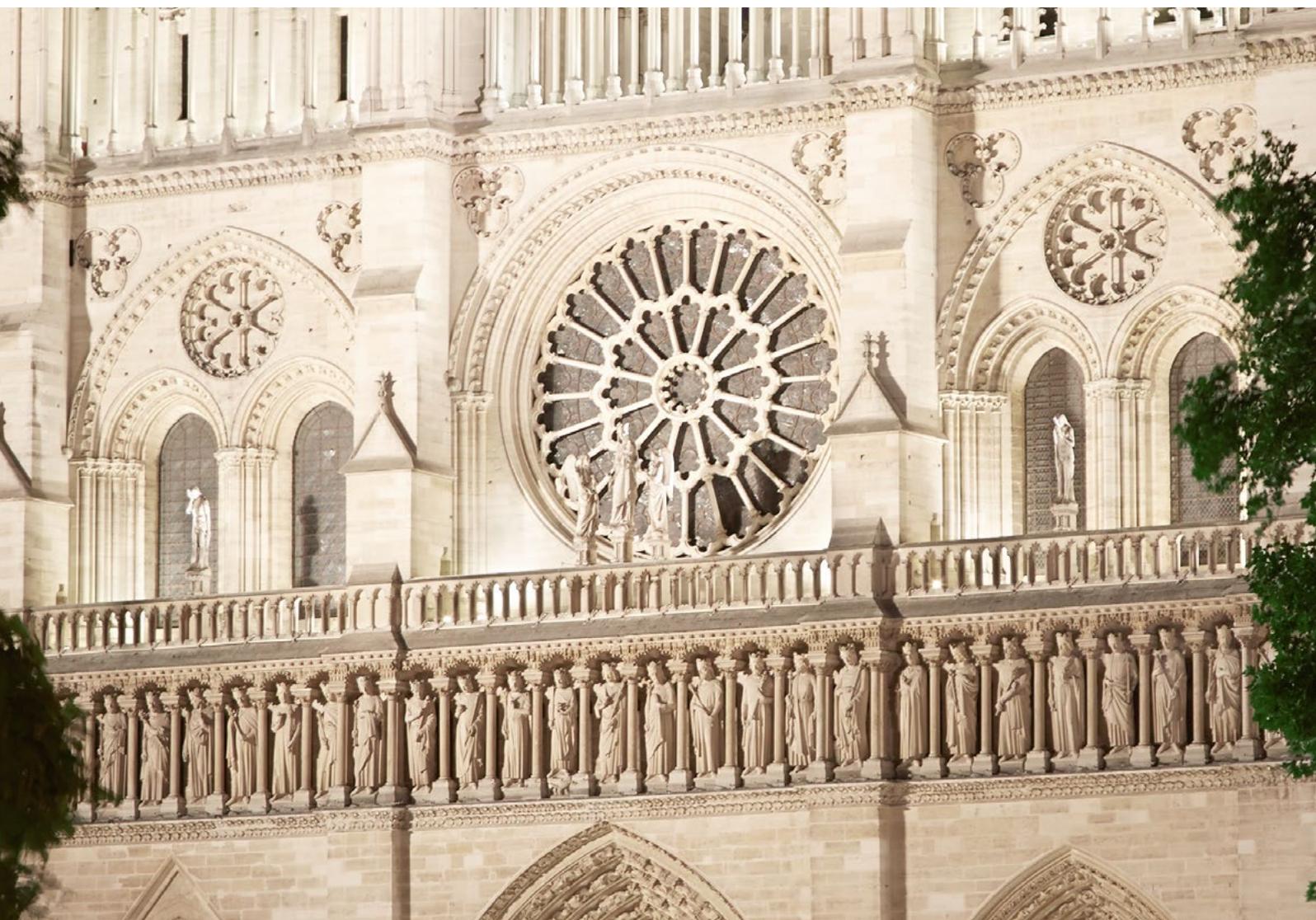


Pierre-Samuel Wuilloud
Président EIT.valais

Mandats confiés au Bureau des Métiers.

Mandats	Président/e	Secrétaire	
AFBAT		Amalia Massy	
AFOTEC		Yvonne Felley	
ARCC Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction	Paul Bovier	Louis-Frédéric Rey	
AVELESS Association valaisanne des entreprises de linoléums et sols spéciaux	Christophe Rudaz	Maeva Jaggi	
AVIC Association valaisanne de l'industrie chimique et pharmaceutique	Cédric Cossy	Yvonne Felley	
AVOCI - CIFIC-VALAIS Association valaisanne pour l'organisation des cours interentreprises	Nicole Zenhäusern	Bruno Ruppen	
AVMR Association valaisanne des maîtres ramoneurs	Hervé Magnin	Nadine La Sala	
AVsC Association valaisanne des concierges	Nicolas Vouilloz	Bruno Ruppen	
CPP Commissions professionnelles paritaires valaisannes		Déborah Héritier	
<ul style="list-style-type: none"> • du second œuvre (bois + peinture + poseurs de sols) Maxime Métrailler • de la technique et de l'enveloppe du bâtiment Paul Bovier • de la construction métallique Philippe Bruttin • des métiers de l'électricité Thierry Salamin • des paysagistes Stéphane Lattion • des entreprises de nettoyage Sandra Previti 			
FCFCA Fonds cantonal de la formation continue des adultes	Nicolas Chablais	Gabriel Décaillet	

Mandats	Président/e	Secrétaire	
FCFP Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle	Stève Delasoie	Gabriel Décaillet	
GVC Groupement valaisan des charpentiers	Mathieu Zuberbühler	Maeva Jaggi	
GUME Groupement valaisan des menuisiers-ébénistes	Martial Solioz	Maeva Jaggi	
GVRP Groupement valaisan des réalisateurs publicitaires	Lionel Bourdin	Amalia Massy	
GVS Groupement valaisan des scieurs	Lionel Beney	Maeva Jaggi	
GVV Groupement valaisan des vitriers	Thierry Savioz	Maeva Jaggi	
IGS-VS Groupe patronal des Ingénieurs Géomètres valaisans	Alexandre Blanc	Yvonne Felley	
PROFIN Association des fonds cantonaux Fondations cantonales en faveur de la formation professionnelle	Joël Gaillard	Gabriel Décaillet	
Promotion Industrie VS	Bernard Dayer et Julie Esposito	Yvonne Felley	



Interview.

Fonds cantonal en faveur de la formation continue des adultes.

M. Chablais, vous êtes le président du FCFCA depuis sa mise en place en 2021. Que fait aujourd'hui le Fonds cantonal de formation continue des adultes et quelles prestations concrètes apporte-t-il aux entreprises ?

Le FCFCA a été mis en place en 2021 à la suite de la nouvelle loi sur la formation continue des adultes entrée en vigueur en 2020. Les objectifs et le fonctionnement du FCFCA sont donc principalement dictés par cette dernière.

Le FCFCA a pour but de soutenir les activités liées à la formation continue des adultes, notamment :

- l'acquisition de compétences de base ;
- l'acquisition de compétences permettant la ré-intégration dans le premier marché du travail ;
- la promotion de la formation de spécialistes et experts dans les domaines de l'évaluation et de la réalisation de projets ;
- la mise en place de nouvelles méthodes de formation continue, telles que e-learning, blended learning, accompagnement individualisé, moyens auxiliaires et de digitalisation ;
- les actions de promotion et d'information pour la formation continue et le développement de compétences professionnelles ;
- les actions d'innovation et de coordination de projets.

Le fonds ne se limite pas à soutenir des organisations déjà établies comme « lire et écrire » mais est à disposition des entreprises et associations pour soutenir la mise en place de nouvelles formations ou nouvelles technologies d'apprentissage.

À priori, le FCFCA ne semble pas encore crouler sous les demandes de soutien. Est-ce qu'il faut comprendre que la formation continue des adultes n'est pas innovante ? Comment expliquez-vous ce manque de sollicitation ?

Je pense au contraire, que ce secteur est en pleine évolution et que de nombreuses innovations seront mises en place dans les prochaines années.

Il est certain que l'ensemble des membres de notre commission de gestion souhaiterait crouler sous les demandes de soutien, mais n'oublions pas que le FCFCA n'est que dans sa 3^e année d'existence. Son grand frère, le « Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle », a connu les mêmes difficultés lors de sa mise en place. Le faible nombre de demandes de ces premières années est à mettre, selon moi, sur le fait que le fonds doit encore se faire connaître et que la mise en place de nouvelles formations prend du temps. Le nombre de demandes reçues ces derniers mois étant en hausse, cela démontre que nous sommes sur la bonne voie.

Les nouveaux métiers qui suscitent de nouvelles formations peuvent-ils trouver une aide financière auprès du FCFCA ? Comment cela fonctionne-t-il ?

Le soutien à la mise en place de nouvelles formations est l'un des objectifs principaux du fonds. Afin de simplifier les démarches et demandes de soutien, le fonds a mis en place un site internet **fcfca-kwbf.ch**. Les démarches pour les demandes de soutien ainsi que le détail des prestations soutenues se trouvent sur ce site.



Nicolas Chablais
Président du FCFCA



Formation et perfectionnement.

Formation initiale.

Les métiers de la construction: attirer la nouvelle génération dans un secteur en besoin

Le secteur de la construction est confronté à un défi de taille: un manque criant de main-d'œuvre qualifiée. Ce problème est lié à la démographie, mais également à une évolution des préférences professionnelles des jeunes générations. De plus en plus d'individus optent pour la voie académique et délaissent les métiers manuels de la construction. Il devient donc crucial de mettre en place des solutions visant à accroître l'attrait de ces métiers pour attirer une nouvelle génération de talents.

Éducation et sensibilisation précoce

Pour sensibiliser l'intérêt des jeunes, il est important de sensibiliser dès le plus jeune âge aux métiers de la construction. Des programmes éducatifs ciblés peuvent être mis en place dans les écoles primaires et secondaires pour promouvoir ces carrières. Des visites d'entreprises, des démonstrations pratiques et des rencontres avec des professionnels du secteur permettent aux jeunes de découvrir la diversité et les opportunités offertes par les métiers de la construction.

Modernisation des formations

Il est essentiel de moderniser les programmes de formation dans le domaine de la construction pour les rendre plus attrayants et pertinents pour la génération actuelle.

Cela peut impliquer l'intégration de technologies numériques, de logiciels de conception et de modélisation 3D, ainsi que de formations optimisées sur l'innovation et la durabilité. Les programmes de formation doivent présenter les besoins actuels du secteur et offrir des opportunités de développement professionnel continu.

Apprentissage en alternance et stages

Les programmes d'apprentissage en alternance et les stages sont des moyens efficaces de combiner l'apprentissage pratique sur le terrain avec l'éducation théorique. Les entreprises de construction peuvent établir des partenariats avec les établissements d'enseignement pour offrir des opportunités d'apprentissage en milieu de travail. Cela permet aux jeunes de développer leurs compétences tout en acquérant une expérience concrète, ce qui peut les encourager à poursuivre une carrière dans le secteur de la construction.

Conclusion

Pour combler le déficit de main-d'œuvre dans le secteur de la construction, il est nécessaire de mettre en place des stratégies visant à augmenter l'attrait des métiers manuels auprès de la nouvelle génération. L'éducation précoce, la modernisation des formations, les opportunités d'apprentissage en alternance et la valorisation des métiers de la construction sont des pistes à explorer pour réussir et former.

Choix de formation au degré secondaire II selon le canton de domicile, de 1990/91 à 2021/22

En % des élèves de moins de 20 ans en 1^{re} année d'une formation certifiante pluriannuelle

	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021
Formation générale	22.4	28.9	26.6	32.8	27.8	32.7	38.5	38.8
• Maturité gymnasiale	19.9	25.5	22.9	22.8	20.7	21.9	25.1	24.1
• École de culture générale	2.5	3.4	3.7	10.0	7.1	10.8	13.4	14.7
Formation professionnelle	77.6	71.1	73.4	67.2	72.2	67.3	61.5	61.2
• Formation professionnelle initiale	76.4	69.9	71.9	65.8	71.4	67.3	61.5	61.2
• Formation professionnelle élémentaire	1.2	1.2	1.5	1.4	0.8	X	0.0	0.0
Total	100							

X Non indiqué pour des raisons liées à la protection des données

Source: @ OFS 2023 - Statistiques des élèves et des étudiants (SDL)

Promotion des métiers.

Notre Centre patronal comprend près d'une trentaine d'associations professionnelles, dont chacune effectue un certain nombre d'actions individuelles

pour promouvoir ses professions respectives.
Actions entreprises durant l'année 2022/2023:

Commission Formation/Relève de construction valais

Les discussions se sont poursuivies au niveau de la commission Formation/Relève de construction-valais afin d'essayer de mettre en place des projets

communs sur différents thèmes avec l'ensemble des acteurs de la construction.

Salon des Métiers 2023

Vu son report pour raison sanitaire, le Salon des Métiers a été organisé en début d'année 2023. Cette édition a été un succès, puisqu'un nouveau record

de fréquentation a été enregistré avec plus de 26'000 visiteurs.

EPO

Une vingtaine d'entreprises sédunoises ont ouvert leurs portes aux cycles d'orientation de la Ville sur deux jours en automne 2022. Plusieurs centaines d'élèves des cycles d'orientation ont pris part aux visites. Ces dernières présentaient différents domaines avec notamment la construction, l'industrie, les métiers de bouche, l'alimentation, la santé,

l'énergie ou les services. Nouveauté: une 2^e association - la tec-bat - a rejoint l'AVE pour présenter ses différents métiers au cœur de son Centre de formation.

Nous regrettons néanmoins qu'il n'y ait pas eu davantage d'entreprises membres du Bureau des Métiers pour prendre part à ces journées.

SwissSkills 2022

Du 7 au 11 septembre 2022 s'est tenue la troisième édition des SwissSkills centralisés à Berne. Grâce au travail commun du secrétariat central et de ses ambassadeurs présents dans chaque canton, la Suisse romande a vu son nombre de participants augmenter et cela s'est bien entendu ressenti sur le nombre de médaillés, dont 21 médailles d'or. Les Valaisans

n'étaient pas en reste avec 7 médailles d'or et 5 de bronze.

M. David Valterio ayant relevé un nouveau challenge en terres fribourgeoises, le nouveau délégué cantonal SwissSkills pour le Valais est M. Lucien Christe.



Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle

Pour mémoire, le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (FCFP) existe depuis 2006. Il vise à soutenir les entreprises formatrices avec la prise en charge des coûts liés aux cours interentreprises.

La Commission de gestion du FCFP a poursuivi un certain nombre de réflexions pour garantir la pérennité de cet organisme. Une étude a été mise en place par l'administrateur. Il en est ressorti que si le FCFP souhaite continuer de remplir son rôle en maintenant ses prestations actuelles, il n'aura pas le choix que d'augmenter son taux de contribution d'ici 2 ou 3 ans, ce qui impliquera une modification de la loi et du

règlement ad hoc. Afin d'anticiper ce scénario, des rencontres ont été organisées avec les principales associations professionnelles et les Parlementaires cantonaux. La majorité des personnes rencontrées sont conscientes de la problématique. Aussi, elles sont plutôt favorables à une sensible augmentation du taux qu'à une diminution des prestations. En effet, notre pays étant déjà en pénurie de main-d'œuvre, il serait pour le moins malvenu de diminuer les soutiens dévolus à la relève.

Davantage d'infos sous: fcfp-kbbf.ch

Formation supérieure.

Jusqu'à la fin 2022, le Bureau des Métiers gérait les deux premiers modules du brevet du bois, à savoir «Gestion de formation/gestion de réalisation» et «Gestion de mandat». Depuis janvier 2023, il s'occupe également de la gestion du dernier module intitulé «Gestion de projet» (6 candidats). Cette décision permet à notre canton de proposer aux candidats valaisans une formation complète optimale dans un seul et même lieu, à savoir l'École Professionnelle Artisanat et Service Communautaire (EPASC) de Martigny.

En parallèle, la Fédération Romande des Entreprises de Charpenterie, d'Ébénisterie et de Menuiserie (FRECEM) a augmenté drastiquement les prix des examens modulaires, ce

qui n'a pas été bien reçu par les candidats. Fort heureusement, sous certaines conditions, les personnes cotisant à la contribution professionnelle peuvent bénéficier de subventions cantonales qui permettent d'alléger considérablement cette hausse de prix.

Notre Centre patronal accorde une grande importance à la formation. C'est pourquoi il est primordial de trouver des solutions aux problèmes rencontrés afin d'assurer la pérennité de ce secteur. Le succès de cette philosophie se reflète dans l'acquisition continue de nouveaux mandats et les prochaines années se présentent sous les meilleurs auspices.

Cours destinés aux patrons.

L'attrait pour les cours destinés aux patrons ne connaît pas de baisse en 2022, bien au contraire. Les 4 cours suivants, dont un atelier-lunch et 2 cours dédoublés, ont permis de réunir un total de 34 participants:

- Fonction RH au sein de l'entreprise
- Gestion des risques
- Évaluation des collaborateurs
- Mettre en place une gestion efficace des absences (en collaboration avec le Groupe Mutuel)

En mars 2023, le service juridique du Bureau des Métiers a mis sur pied, en collaboration avec Fortuna, une conférence avec comme thème «Solutions juridiques au service de la bonne marche de votre entreprise». 30 personnes ont pu tirer profit de cette rencontre et partager leur expérience au travers d'échanges avec les intervenants présents.

Nouvelles formations.

Trois associations professionnelles, EIT.valais, la tec-bat et l'AVIS, se sont fédérées sur l'impulsion du Bureau des Métiers en partenariat avec la formation continue du Service des hautes écoles et le Service de l'énergie et des forces hydrauliques pour élaborer une formation de «Monteur/-euse photovoltaïque». Il s'agit d'un projet unique en Suisse permettant de répondre à la problématique actuelle rencontrée par les entreprises et les ménages. Le cours pilote de novembre 2022 ayant rencontré un franc succès, 3 sessions supplémentaires ont déjà eu lieu au printemps 2023. Les prochaines sessions sont prévues au printemps 2024.

Dans la même idée, et afin de répondre à la demande grandissante de spécialistes confirmés dans les énergies renouvelables, la formation de «Facilitateur/-trice de rénovations énergétiques» a également été créée. À l'issue de cette formation, les candidats sont dotés d'une excellente coordination et d'habiletés techniques et administratives pointues dans l'assainissement énergétique des bâtiments et du remplacement des chauffages fossiles. De plus, ils obtiennent une attestation du SEFH et de la HES-SO Valais-Wallis avec inscription sur une liste officielle publiée. Les inscriptions pour la session 2023 sont ouvertes. N'hésitez pas à consulter notre page y relative sur le site formationbm.ch pour plus d'informations.

Formation continue.

La saison 2022-2023 des cours de formation continue réserve de belles surprises. Avec un total de 1'713 candidats en 2022-2023 contre 723 en 2021-2022. Indépendamment de la période pandémique, le taux de participation n'a jamais été aussi élevé dans l'histoire du secteur « Formation » du Bureau des Métiers. La gestion de la formation continue et les moyens déployés pour augmenter la visibilité de ces cours en proposant des formations intéressantes

et à l'air du temps attirent de plus en plus de professionnels. Cela montre également l'importance qu'accordent les patrons au perfectionnement de leurs compétences et celles de leurs employés.

En outre, le Bureau des Métiers a organisé 4 cours en 2022-2023 en collaboration avec la SUVA. Au total, 32 personnes y ont participé, démontrant ainsi l'intérêt suscité par cette proposition.

Formation continue 2021 - 2023

- Nombre de cours
- Nombre de participants

	21-22	22-23	Variation	21-22	22-23	Variation
Industrie du bois	11	28	17	110	296	186
Poseur de sols	0	5	5	0	64	64
Plâtrerie - Peinture	8	14	6	70	122	52
Technique du bâtiment*	19	53	34	168	435	267
Paysagisme	6	17	11	55	167	112
Construction métallique	14	34	20	151	285	134
Électricité	9	23	14	142	310	168
Total	67	174	107	696	1'679	983
Bureau des Métiers	5	4	-1	27	34	7
Total	72	178	106	723	1'713	990

Les chiffres se réfèrent aux cours qui ont effectivement été organisés

* Les cours de formation continue sont organisés également pour suisstec oberwallis



Site internet

Un site internet est en place, dédié exclusivement à la formation. Vous y trouverez toutes les informations utiles de la formation initiale aux formations continues.

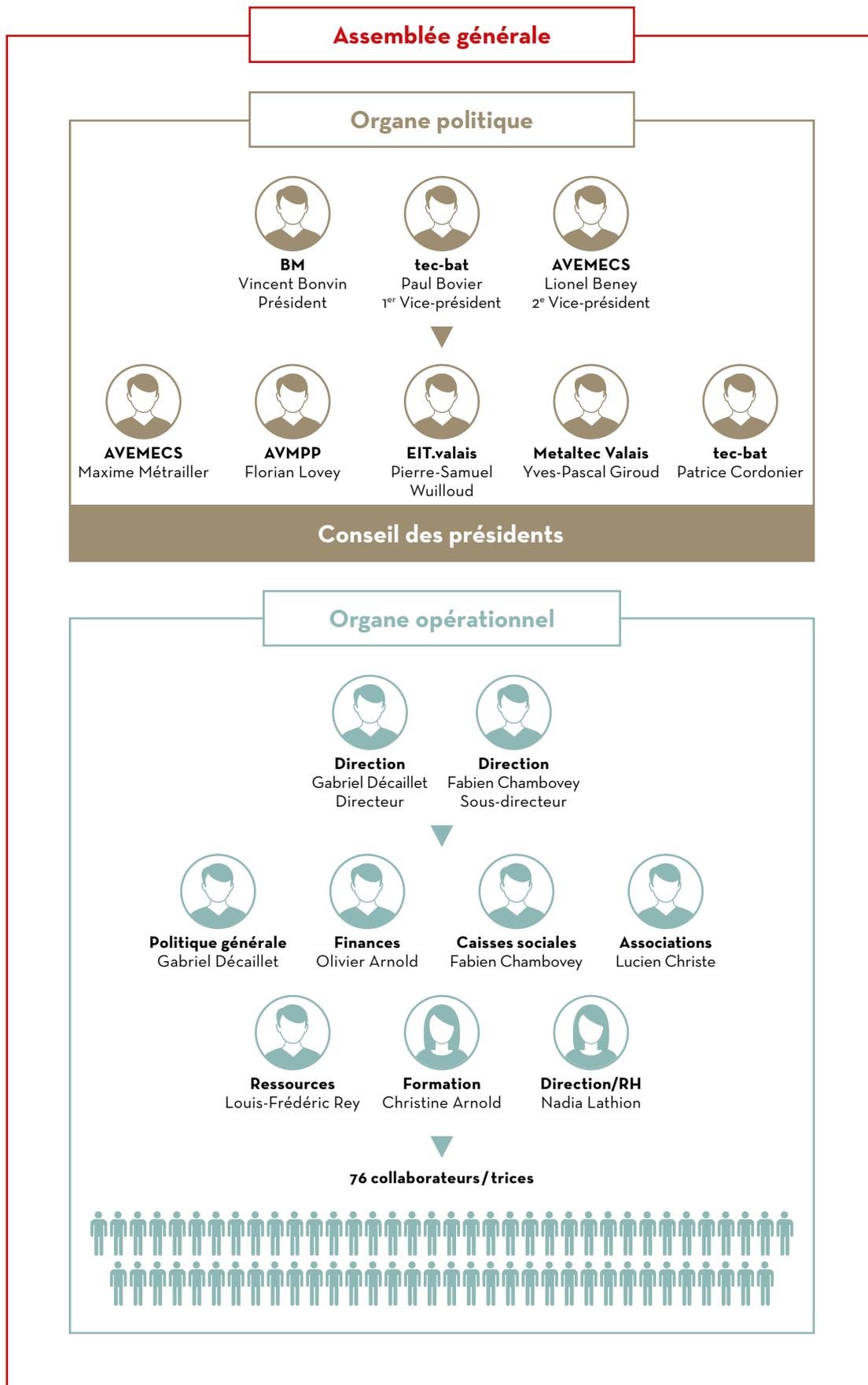
Vous pouvez consulter nos différentes brochures de cours de perfectionnement et vous inscrire directement.

Toutes les informations relatives aux formations supérieures (brevet, maîtrise) se trouvent sur le site.

Les cours destinés aux patrons ainsi que les soirées infos prévues tout au long de l'année y sont également présentes.

→ formationbm.ch

Organigramme du Bureau des Métiers.



● Assemblée générale

● Organe politique
- comité directeur
- conseil d'administration
- conseil des présidents

● Organe opérationnel
- direction
- secteurs
- collaborateurs/trices

Impressum

Textes	Bureau des Métiers
Graphisme	Shirlene Terrapon
Photos	Shutterstock / iStock
Impression	Imprimerie Schmid S.A., Sion

© 2023 Valais/Wallis Promotion

BUREAU
des
METIERS



Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion

info@bureaudesmetiers.ch
bureaudesmetiers.ch

